

RAPPORTS

Service
Ressources Naturelles

Pôle biodiversité

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe (CSRPN)

2016

Rapport d'activités du CSRPN de la Guadeloupe

Janvier 2017



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de la Guadeloupe



www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	09/01/17	Proposition initiale du secrétariat CSRPN
2	04/04/17	Intégration des corrections du Président du CSRPN
3	24/04/17	Corrections mineures et validation par le CSRPN plénier

Affaire suivie par

Katy BAUCHAUD - Service Ressources Naturelles – Pôle biodiversité
Tél. :0590 99 99 92
Courriel : Katy.BauchaudATdeveloppement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Katy BAUCHAUD – Service Ressources Naturelles – Pôle biodiversité
Gilles LEBLOND – Président du CSRPN de Guadeloupe

Relecteurs

Fabien BARTHELAT – Service Ressources Naturelles – Chef du Pôle biodiversité
Pascale FAUCHER – Cheffe du service Ressources Naturelles
Gilles LEBLOND – Président du CSRPN de Guadeloupe
Membres du CSRPN de Guadeloupe

SOMMAIRE

1 - COMMENTAIRE DU PRÉSIDENT DU CSRPN.....	5
2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	6
2.1 - La composition du CSRPN.....	6
2.2 - Le calendrier des séances.....	6
2.3 - La participation en séance.....	8
2.4 - Les autres mobilisations ou interventions du CSRPN.....	9
2.5 - L'organisation du CSRPN.....	9
2.5.1 - Le règlement intérieur.....	10
2.5.2 - Les groupes de travail.....	10
2.5.3 - Les modalités de vote.....	11
3 - ACTIVITÉS 2016.....	12
3.1 - Récapitulatif des saisines et contributions.....	12
3.2 - Bilan thématique des sujets traités.....	12
3.2.1 - Espaces protégés.....	12
3.2.2 - Dérogations « Espèces protégées ».....	13
3.2.3 - Espèces protégées.....	13
3.2.4 - Espèces naturellement présentes dans le milieu (« indigènes »).....	14
3.2.5 - Aménagement du territoire.....	15
3.3 - Modalités de diffusion des travaux du CSRPN.....	15
4 - PERSPECTIVES 2017.....	15
5 - ANNEXES.....	17
5.1 - Arrêté préfectoral DEAL/RN n°2016-015 du 1er avril 2016 portant modification de la composition du CSRPN de Guadeloupe.....	18
5.2 - Arrêté préfectoral n°971-2016-07-18-010 DEAL/RN du 18 juillet 2016 portant modification de la composition du CSRPN de Guadeloupe.....	21
5.3 - Convocations et ordres du jour.....	24
5.4 - Participation des conseillers aux réunions plénières du CSRPN 2016.....	34
5.5 - Participation des non-membres aux réunions plénières du CSRPN 2016.....	35
5.6 - Avis rendus par le CSRPN en 2016.....	36
5.6.1 - Avis sur l'organisation du CSRPN pour l'examen de certaines demandes de dérogation « espèces protégées ».....	37
5.6.2 - Avis sur les espèces nécessitant un statut de protection.....	38
5.6.3 - Avis sur la phase n°2 et l'anticipation sur la phase 3 de l'étude « Réseau écologique des départements d'outre-mer - REDOM » réalisée par l'Office National des Forêts (ONF).....	46
5.6.4 - Avis sur l'inventaire du patrimoine géologique validé par la Commission du patrimoine géologique de la Guadeloupe (CPGG) en 2009.....	48
5.6.5 - Avis sur les aspects de la réalisation de l'extension du Grand Port Maritime de la Guadeloupe concernant le patrimoine naturel.....	49
5.6.6 - Avis sur les listes d'espèces indigènes à annexer au projet d'arrêté ministériel visant à interdire l'introduction dans le milieu naturel d'espèces de vertébrés terrestres, de poissons et de crustacés d'eau douce, sur le département de la Guadeloupe.....	55
5.6.7 - Avis sur la liste des espèces d'oiseaux naturellement présents dans le milieu à annexer au projet d'arrêté ministériel visant à interdire l'introduction d'oiseaux dans le milieu naturel, sur le territoire du département de la Guadeloupe.....	59

5.6.8 - Avis sur la protection de la Grive à Pieds Jaunes (Turdus lherminieri).....	66
5.6.9 - Avis sur la liste des mammifères et reptiles naturellement présents dans le milieu à annexer au projet d'arrêté ministériel portant interdiction d'introduction d'individus appartenant à ces taxons dans le milieu naturel, sur le territoire de la collectivité de Saint-Martin.....	69
5.6.10 - Avis de dérogation pour la capture d'une espèce protégée : Chelonia mydas rendu en séance plénière du 28 novembre 2016.....	72
5.6.11 - Avis de dérogation pour la capture d'une espèce protégée : Anolis marmoratus rendu en séance plénière du 28 novembre 2016.....	74

1 - COMMENTAIRE DU PRÉSIDENT DU CSRPN

Le « Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe », un nom évocateur pour cette assemblée qui se préoccupe du patrimoine naturel à l'échelle de l'archipel guadeloupéen, mais aussi en raison des particularités insulaires des Petites Antilles, sous-ensemble remarquable du hotspot de biodiversité des Îles Caraïbes, reconnues à l'échelle nationale et mondiale. Cette responsabilité qui nous incombe appelle à une vigilance de tous les instants pour préserver les fragiles équilibres aquatiques, aériens, terrestres et marins.

Aussi, je remercie tous les membres du CSRPN qui, par leur présence bénévole, leurs expertises et leurs avis, contribuent, certains depuis de nombreuses années, à éclairer les décisions des diverses instances de la Guadeloupe.

Toutefois, cette compétence et ce travail conséquent demeurent peu reconnus. Ils mériteraient une communication plus large pour que les décisions mûries au sein de ce conseil soient plus régulièrement appliquées et ainsi bénéfiques à notre patrimoine naturel.

Si les deux années précédentes ont permis, sous la présidence de Jean-François BERNARD, assisté par la nouvelle équipe du Pôle biodiversité/Service Ressources naturelles de la DEAL, au CSRPN de se restructurer, 2016 doit être considérée comme une année productive avec pas moins de 11 avis validés par ce conseil.

Souhaitons que l'année 2017 soit aussi riche et nous permette aussi d'aborder plus de sujets de fonds, comme souhaité par les membres.



Gilles LEBLOND

2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le CSRPN de la Guadeloupe est constitué de scientifiques et d'experts du milieu naturel guadeloupéen. Il est placé auprès du Préfet de région et du Président du conseil régional.

Originellement constitué pour répondre essentiellement à la mise en place des Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), ce conseil, de par sa composition, est à même de répondre à toute question intéressant l'environnement concernant la Guadeloupe et Saint-Martin :

- par saisine prioritaire des tutelles (État et Conseil régional),
- par auto-saisine à l'initiative d'un ou de plusieurs membres (entérinée par un vote de la majorité des membres),
- plus rarement, sur demande d'autres structures (collectivité, établissement public, association...) qui souhaitent bénéficier de son expertise et qui viennent lui présenter pour avis un projet ou le plan de gestion d'un espace naturel par exemple.

Plus récemment, à la demande du ministère de l'environnement, l'avis du CSRPN est requis pour les demandes de dérogations concernant les espèces protégées.

2.1 - La composition du CSRPN

Cette composition a été modifiée à deux reprises en 2016 pour accueillir de nouveaux membres :

- M. Nicolas BARRÉ, spécialiste en écologie tropicale, faune et orchidées, est intégré par l'arrêté préfectoral DEAL/RN n°2016-015 du 1^{er} avril 2016 ([Annexe 5.1](#));
- M. François MEURGEY, entomologiste, est intégré par l'arrêté préfectoral n°971-2016-07-18-010 DEAL/RN du 18 juillet 2016 ([Annexe 5.2](#)).

Fin 2016, le CSRPN comptait vingt-deux conseillers scientifiques.

M. Gilles LEBLOND a été élu nouveau Président du CSRPN à la réunion de juin 2016, le mandat de M. Jean-François BERNARD étant arrivé à échéance le 30 juin 2016.

2.2 - Le calendrier des séances

Cinq réunions plénières se sont tenues au cours de l'année 2016.

Date	Points de l'ordre du jour abordés en séance
22/02/16	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle saisine de la DEAL sur l'organisation du CSRPN pour rendre des avis sur les « dérogations espèces protégées » relevant de sa compétence (avis). • Saisine de la DEAL (2015) sur la mise à jour des statuts de protection des espèces de faune terrestre : mammifères, reptiles et oiseaux (avis). • auto-saisine du CSRPN (2015) sur les travaux d'extension du GPMG consécutive à la présentation faite en séance plénière du 16 juillet 2015 : projet d'avis mis en débat. • Définition du calendrier prévisionnel de travail 2016.
28/04/16	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de M. Nicolas BARRÉ, nouveau membre du CSRPN. • Nouvelle saisine de la DEAL sur la présentation par l'ONF de la phase 2 de l'étude REDOM (avis). • Nouvelle saisine de la DEAL sur la validation de l'inventaire du patrimoine géologique de la Guadeloupe (avis). • auto-saisine du CSRPN (2015) sur les travaux d'extension du GPMG consécutive à la présentation faite en séance plénière du 16 juillet 2015 (avis). • Saisine de la DEAL (2014) sur la liste des espèces de faune terrestre indigène à la Guadeloupe (avis).
27/06/16	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle auto-saisine du CSRPN sur le statut de la Grive à pieds jaunes : projet d'avis mis en débat. • Élection à la Présidence du CSRPN : Gilles LEBLOND, Président ; Béatrice IBÉNÉ, 1ère Vice-Présidente et Régis GOMÈS, 2nd Vice-Président. • Validation du compte-rendu d'activités du CSRPN 2014-2015. • Saisine de la DEAL (2014) sur la liste des espèces d'oiseaux naturellement présents en Guadeloupe (avis). • Discussion sur les modifications et mises à jour à apporter au règlement intérieur.
12/10/16	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de M. François MEURGEY, nouveau membre du CSRPN. • Information des membres sur la loi biodiversité et l'agence régionale de biodiversité. • Choix des modalités de fixation du calendrier prévisionnel des réunions. • Point sur les saisines de l'État restant à traiter sur les listes d'espèces (naturellement présentes, à protéger, exotiques envahissantes) pour la Guadeloupe et Saint-Martin.

Date	Points de l'ordre du jour abordés en séance
	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion sur le cas des espèces « sans statut ». • Saisine de la DEAL sur un dossier de dérogation espèce protégée : tortues vertes. • Mise à jour de la liste des sujets d'auto-saisine du CSRPN en cours ou en attente (liste Alfresco). • Discussion relative au vote électronique sur l'avis Grive à pieds jaunes. • Échanges sur les modalités de représentation du CSRPN par le Président et les Vice-Présidents.
28/11/16	<ul style="list-style-type: none"> • Saisine de la DEAL (2016) sur la liste des espèces de faune terrestre naturellement présente à Saint-Martin : mammifères et reptiles (avis). • Information des membres sur un travail de synthèse des enjeux de protection des espèces marines réalisé à la DEAL. • Saisines de la DEAL sur trois dossiers de dérogation espèces protégées : tortues (avis), anolis et sphaerodactyles (avis). • Validation d'une auto-saisine sur la gestion de l'observation touristique des cétacés dans les Antilles françaises.

2.3 - La participation en séance

Le quorum a été atteint à toutes les réunions plénières qui se sont tenues. En moyenne, le rapport entre le nombre de membres présents ou représentés (pouvoir) et le nombre total de membres était de 0,75, soit trois quarts des membres.

Date	Nombre de membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de membres présents ou représentés / total des membres	Nombre de représentants des tutelles	Nombre de personnalités extérieures
22/02/16	11	2	13 / 20	4	-
28/04/16	13	4	17 / 21	4	1
27/06/16	14	4	18 / 21	3	-
12/10/16	16	1	17 / 22	7	1
28/11/16	10	5	15 / 22	4	-

2.4 - Les autres mobilisations ou interventions du CSRPN

Le Président du CSRPN a été amené à représenter cette instance en diverses occasions :

- ✓ réunion dans le cadre de l'évaluation du plan national d'actions en faveur de l'Iguane des Petites Antilles ;
- ✓ congrès de la caribbean academy of sciences ;
- ✓ réseau des experts en botanique et pédologie pour l'identification des zones humides en outre-mer, constitué en appui aux travaux de la DEB sur le sujet ;
- ✓ réunion de la commission photovoltaïque/éolien du Conseil régional ;
- ✓ réunions du Conseil scientifique du Parc National de la Guadeloupe ;
- ✓ comité scientifique de la réserve naturelle de Petite Terre ;
- ✓ comité scientifique de la réserve naturelle géologique de la Désirade.

2.5 - L'organisation du CSRPN

Les réunions sont organisées à l'antenne de la DEAL de Dothémare (Les Abymes) pour permettre aux membres du CSRPN de s'y rendre plus facilement.

Afin de simplifier l'accès et le stockage des documents pour les membres du CSRPN, le secrétariat gère désormais une plate-forme documentaire « Alfresco » qui regroupe :

- * la législation et la réglementation applicables au fonctionnement du CSRPN et des commissions administratives consultatives ;
- * le règlement intérieur ;
- * les compte-rendus de réunions et avis du CSRPN depuis sa création ;
- * les dossiers de séances plénières du CSRPN ;
- * des documents de travail en lien avec les travaux du CSRPN ou dont la communication a été demandée par les membres pour information ;
- * la liste des sujets d'auto-saisine évoqués/validés/en attente de traitement ;
- * la liste des représentations extérieures du CSRPN avec les convocations et dossiers de séance remis à l'appui de ces invitations ;
- * un calendrier ;
- * des fils de discussion à disposition des membres, notamment pour proposer des sujets d'auto-saisine.

Fin 2016, 22 personnes y avaient accès :

- * 2 agents de la DEAL en charge de la gestion des outils web et informatique ;
- * 4 agents du service Ressources Naturelles : le secrétariat DEAL et l'agent

en charge de l'instruction des demandes de « dérogations espèces protégées » ;

* 16 membres du CSRPN.

Les autres membres doivent encore suivre la procédure qui leur permettra de profiter des fonctionnalités de cette plate-forme.

Une réforme a impacté les activités du CSRPN et nécessite une révision du règlement intérieur : il sera en charge des avis sur les demandes de dérogation espèces protégées (précédemment rendus par le CNPN) dans un certain nombre de cas listés par le code de l'environnement (modifié par le décret n°2015-1201 du 29 septembre 2015).

2.5.1 - Le règlement intérieur

Les modalités de fonctionnement du CSRPN ont connu quelques évolutions qui doivent être intégrées au règlement intérieur dont la version actuelle date de janvier 2015 :

* le CSRPN est désormais compétent pour rendre un avis sur certaines demandes de dérogation à la réglementation des « espèces protégées » par arrêté ministériel : dans ce cadre, il a désormais la possibilité de déléguer les cas courants à un expert ou groupe d'experts désigné au sein du CSRPN, qui rendraient compte régulièrement de cette délégation ;

* le décret n°2006-672 du 8 juin 2006, modifié par le décret du 23 octobre 2015, relatif au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif, propose de nouveaux outils, comme le vote électronique, de nature à fluidifier les travaux du CSRPN ;

* des précisions relatives à l'atteinte du quorum ou à la définition d'un conflit d'intérêt méritent d'être apportées au règlement en réponse à des questions récurrentes sur ces thèmes.

Une première discussion a eu lieu sur ce point, mais ces modifications n'ont pas encore été formellement soumises au vote des membres.

2.5.2 - Les groupes de travail

Les groupes de travail permettent, par spécialité, de traiter plus efficacement certaines saisines et auto-saisines. La synthèse de leurs travaux est ensuite présentée aux autres membres en réunion plénière du CSRPN.

M. BARRÉ, nouveau membre, vient renforcer le groupe de travail de la faune terrestre et celui des botanistes, en ce qui concerne les orchidées.

M. MEURGEY, nouveau membre entomologiste, vient renforcer cette thématique et permet ainsi la création d'un nouveau groupe de travail sur les insectes avec M. CHOVET et l'assistance de M. LEBLOND sur les insectes aquatiques.

Les groupes de travail ont élaboré plusieurs listes d'espèces validées par la suite par le CSRPN :

- * liste des mammifères, amphibiens et reptiles naturellement présents en Guadeloupe ;
- * liste des oiseaux naturellement présents en Guadeloupe ;
- * liste des mammifères et reptiles naturellement présents à Saint-Martin ;
- * liste des mammifères, oiseaux et reptiles dont le CSRPN propose la protection par arrêté ministériel en Guadeloupe.

Le groupe de travail dédié à la flore a également abouti à une première liste d'espèces considérées comme naturellement présentes en Guadeloupe. Elle sera soumise au vote du CSRPN courant 2017.

Ces listes ont aussi permis d'échanger avec le MNHN pour la mise en place des dispositifs réglementaires de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de protection des espèces menacées.

2.5.3 - Les modalités de vote

Le vote des membres se fait habituellement en séance plénière à main levée, le cas échéant par pouvoir (un maximum par membre présent).

Un assouplissement de ce fonctionnement collégial pourra être envisagé en cas de nécessité avec les nouvelles attributions du CSRPN en matière de dérogations espèces protégées : la nouvelle réglementation prévoit la possibilité de déléguer la gestion des dossiers courants et la formulation d'avis à un expert désigné parmi les membres.

Les membres du CSRPN de Guadeloupe ont choisi de ne pas recourir à cette option, souhaitant que les cas soient présentés par un rapporteur et débattus au moins une fois en séance plénière, avant de décider d'éventuelles adaptations pour le traitement des « affaires courantes ».

Le CSRPN étant assimilé à une commission administrative à caractère consultatif (cf. note de la DEB du 24 décembre 2015), il peut recourir aux règles applicables aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial. Cette disposition a été utilisée pour la première fois en septembre 2016, pour adopter un avis relatif à la Grive à pieds jaunes dont les membres avaient déjà débattu en plénière.

Même s'il a été conclu par les membres que le recours à cette modalité de vote devait rester exceptionnel et être motivé par un caractère d'urgence, il s'avère qu'au vu du nombre de dossiers à traiter en 2017, il soit judicieux d'utiliser ce dispositif.

3 - ACTIVITÉS 2016

3.1 - Récapitulatif des saisines et contributions

	2014	2015	2016	Total
Saisine de l'État	3	2	7	12
Saisine de la Région	-	-	-	-
Auto-saisine CSRPN	-	4	1	5
Total	3	6	8	17

➤ Nouvelles saisines de l'État :

- * Définition d'une organisation du CSRPN pour rendre des avis à partir du 1^{er} mars 2016 sur les dossiers de demande de dérogation « espèces protégées » relevant de sa compétence (arrêté du 12 janvier 2016) ;
- * Validation de la phase 2 de l'étude REDOM menée par l'ONF ;
- * Validation de l'inventaire du patrimoine géologique de la Guadeloupe ;
- * Définition des espèces de faune indigène à Saint-Martin en vue de l'élaboration d'un arrêté ministériel interdisant l'introduction d'espèces non-domestiques et non-indigènes dans le milieu naturel – DEAL Guadeloupe ;
- * Demande de dérogation « espèces protégées » – Tortues marines ;
- * Demande de dérogation « espèces protégées » – Anolis et sphaerodactyles ;
- * Demande de dérogation « espèces protégées » – Anolis ;

➤ Nouvelle auto-saisine du CSRPN :

- * Statut de la Grive à pieds jaunes.

3.2 - Bilan thématique des sujets traités

3.2.1 - Espaces protégés

- Avis n°2016/03 adopté le 28 avril 2016 relatif à la phase 2 de l'étude REDOM réalisée par l'ONF « Identification d'un réseau écologique visant la préservation des habitats et des espèces remarquables en Guadeloupe »
Suite à la présentation faite en séance par M. Marc GAYOT, chargé de mission à l'ONF, les membres du CSRPN ont rendu un avis favorable aux conclusions de cette phase 2 ainsi qu'aux pistes proposées pour une phase 3, sous réserve de vérifier la prise en compte des données tortues marines et oiseaux marins, et sous réserve d'apporter certaines précisions méthodologiques à l'appui de cette cartographie.
- Avis n°2016/04 adopté le 28 avril 2016 relatif à la validation de

l'inventaire du patrimoine géologique de la Guadeloupe

M. Fabien BARTHELAT a fait une présentation des travaux validés par la commission du patrimoine géologique de la Guadeloupe en 2009 et a demandé aux membres un vote formel du CSRPN. C'est sur cette base que sera pris un arrêté préfectoral listant les 33 premiers sites géologiques remarquables et que pourront être proposées d'éventuelles mesures de protection pour les plus fragiles. Les membres ont émis un avis favorable à cette première liste et ont souligné la nécessité de la compléter avec des sites de la Basse-Terre, des Saintes ou de la Désirade en particulier, ainsi que de prendre en urgence des mesures de protection pour les sites prioritaires tels que les Grands Fonds ou la faille de Malendure.

3.2.2 - Dérogations « Espèces protégées »

- Avis n°2016/01 adopté le 22 février 2016 relatif à l'organisation du CSRPN pour l'examen de certaines demandes de dérogation « espèces protégées »

Mme Béatrice GALDI, chargée de mission biodiversité à la DEAL, a assuré une présentation de la réglementation nouvelle qui entraîne ce transfert de compétence du CNPN vers les CSRPN. Les membres du CSRPN ont rendu un avis dans lequel ils choisissent de définir au cas par cas les modalités d'analyse d'un dossier, affirment la nécessité d'entériner chaque avis de façon collégiale, et écartent clairement l'option de la délégation à un expert désigné pour les affaires courantes.

- Avis n°2016/10 Demande de dérogation « espèces protégées » pour une étude portant sur des Tortues vertes en Guadeloupe et à Saint-Martin (capture de 40 individus, prélèvements biologiques, pose de caméras sur les individus et récupération)

Le CSRPN a rendu un avis défavorable à l'unanimité sur cette demande : les moyens envisagés pour mener cette étude ont été jugés inadaptés au regard des objectifs et des risques encourus alors même que d'autres méthodes alternatives efficaces existent pour atteindre ces objectifs.

- Avis n°2016/11 Demande de dérogation « espèces protégées » pour une étude portant sur des Anolis (capture, prélèvement fèces et relâcher immédiat)

Le CSRPN a rendu un avis favorable sous réserve de limiter les impacts liés aux manipulations des individus : formation des personnes chargées de la capture, ne sélectionner que des individus adultes et les reposer sur le support précis du prélèvement.

3.2.3 - Espèces protégées

- Avis n°2016/02 adopté le 22 février 2016 relatif aux espèces nécessitant un statut de protection

Les membres ont rendu un avis favorable à la protection des espèces de mammifères, reptiles, amphibiens et oiseaux listés en annexes et ont

recommandé la prise en compte des modalités de protection des habitats telles que préconisées dans les annexes (individus seuls ou avec leur habitat selon les espèces).

- Avis n°2016/08 adopté le 22 septembre 2016 relatif à la protection de la Grive à pieds jaunes

Après avoir débattu en séance plénière sur ce sujet, les membres ont voté par voie numérique en faveur d'une demande de protection par arrêté ministériel de la Grive à pieds jaunes.

3.2.4 - Espèces naturellement présentes dans le milieu (« indigènes »)

Le règlement européen relatif à la prévention des introductions et à la gestion de la propagation des espèces exotiques envahissantes (janvier 2015) prévoit que les États membres doivent mettre en place, au plus tard en janvier 2017, les listes d'espèces pour lesquelles des modalités de gestion particulières sont requises.

Pour les régions ultra-périphériques comme la Guadeloupe ou Saint-Martin, des listes ad'hoc doivent être établies :

- * une première barrière sera créée avec un arrêté ministériel interdisant l'introduction dans le milieu naturel d'espèces non-domestiques et non-indigènes : le CSRPN a été sollicité pour définir la liste limitative des espèces susceptibles d'être introduites dans le milieu naturel, dites « indigènes » ou « naturellement présentes » (ces termes sont redéfinis en fonction des taxons concernés).

- * une seconde barrière résultera d'autres arrêtés qui prévoiront des mesures plus restrictives, comme l'interdiction de transit ou de commercialisation, pour certaines espèces ou groupe d'espèces : elles seront listées et soumises au CSRPN pour avis.

- Avis n°2016/06 adopté le 28 avril 2016 relatif aux listes d'espèces indigènes à annexer au projet d'arrêté ministériel visant à interdire l'introduction dans le milieu naturel d'espèces de vertébrés terrestres, de poissons et de crustacés d'eau douce, sur le territoire du département de la Guadeloupe

Les membres ont rendu un avis favorable s'agissant des espèces listées en annexe et ont souligné qu'aucune autorisation d'introduction dans le milieu naturel ne devrait être autorisée si elle respecte pas l'aire de répartition naturelle de l'espèce ou la sous-espèce concernée.

- Avis n°2016/07 adopté le 27 juin 2016 relatif à la liste d'espèces d'oiseaux naturellement présents dans le milieu à annexer au projet d'arrêté ministériel visant à interdire l'introduction d'oiseaux dans le milieu naturel, sur le territoire du département de la Guadeloupe

Les membres ont rendu un avis favorable s'agissant des espèces listées en annexe et ont précisé la définition d'une « présence naturelle dans le milieu ».

- Avis n°2016/09 adopté le 28 novembre 2016 relatif à la liste des mammifères et reptiles naturellement présents dans le milieu à annexer au

projet d'arrêté ministériel portant interdiction d'introduction d'individus appartenant à ces taxons dans le milieu naturel, sur le territoire de la collectivité de Saint-Martin

Les membres ont rendu un avis favorable s'agissant des espèces listées en annexe.

3.2.5 - Aménagement du territoire

- Avis n°2016/05 adopté le 28 avril 2016 relatif aux aspects de la réalisation de l'extension du Grand Port Maritime de la Guadeloupe concernant le patrimoine naturel.

Cet avis effectue une série de constat sur la base des documents cadres disponibles, il formule des recommandations quant aux options à privilégier pour minimiser les impacts des travaux sur le patrimoine naturel et demande l'association du CSRPN au suivi des travaux.

3.3 - Modalités de diffusion des travaux du CSRPN

Le site internet de la DEAL Guadeloupe contient une rubrique dédiée aux travaux du CSRPN de Guadeloupe donnant accès aux arrêtés préfectoraux constitutifs du Conseil, aux rapports d'activités disponibles, au règlement intérieur, ainsi qu'à tous les avis rendus par le CSRPN de Guadeloupe depuis sa création.

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-du-conseil-scientifique-regional-du-a1028.html>

Les procès-verbaux 2016 ont été transmis au premier trimestre 2017 aux organismes de tutelle, les membres du CSRPN en disposant pour leur part sur la plate-forme Alfresco.

Courant 2016, les discussions sont fréquemment revenues sur la problématique de la diffusion des avis du CSRPN qui doit être améliorée. En 2017, selon des modalités à définir, la transmission des avis sera étendue aux organes de presse locaux et aux autres conseils ou commissions dont les travaux pourraient utilement être éclairés par ces avis.

4 - PERSPECTIVES 2017

En 2017, les groupes de travail seront encore occupés par des listes d'espèces flore terrestre et marine, faune marine, faune et flore de Saint Martin et invertébrés. Pour rappel, il s'agit :

- de dresser des listes d'espèces indigènes ou naturellement présentes pour interdire dans le milieu naturel l'introduction d'espèces ne faisant pas partie de ces listes ;
- de contribuer à l'élaboration d'une liste d'espèces dont l'introduction sur le territoire, la détention et la commercialisation seraient nuisibles aux écosystèmes établis ;
- de proposer des listes d'espèces à protéger.

Un autre sujet important sera abordé, les ZNIEFF, avec principalement deux objectifs :

- identifier les espèces déterminantes par taxon ;
- valider les ZNIEFF dont les listes d'espèces ont déjà été produites.

Des demandes de dérogation doivent être faites, selon les nouvelles dispositions ministérielles, pour tout projet impactant une espèce protégée et/ou son habitat ainsi que l'euthanasie, la destruction ou le prélèvement d'éléments biologiques sur un spécimen d'espèce protégée. Ces demandes doivent obligatoirement faire l'objet d'un avis du CSRPN, voire du CNPN selon les cas.

Les auto-saisines permettent à un membre ou un groupe de membres de demander un avis du CSRPN sur un thème en lien avec le patrimoine naturel. Toutefois deux conditions sont nécessaires : recueillir l'approbation de plus de la moitié des membres présents ou représentés, et désigner un rapporteur pour traiter le dossier.

Quelques auto-saisines validées sont en cours de traitement :

- gestion des sargasses ;
- observation des cétacés dans le sanctuaire AGOA ;
- rédaction d'une proposition de texte pour l'arrêté de protection des coraux.

Pour faire face aux différentes demandes et assurer une certaine réactivité sur des dossiers importants, le calendrier de l'année 2017 est assez étoffé avec trois dates de réunion déjà fixées et deux, voire trois, réunions pour lesquelles une période sera proposée et la date fixée après consultation des différents membres. En définitive, le calendrier des plénières sera le suivant : 13 février, dernière quinzaine d'avril, 20 juin, août ou septembre (si nécessaire), 10 octobre et décembre 2017. D'autre part, pour intégrer le flux des demandes de dérogation, il faudra envisager d'avoir à utiliser plus souvent le vote par internet pour alléger les séances plénières.

Pour mieux faire connaître le CSRPN aux différentes instances et au public, une plaquette ou un flyer est en cours d'élaboration. Il expliquera notamment le rôle du CSRPN.

La mise en place de l'Agence française pour la biodiversité (2 janvier 2017) et de son éventuelle délégation territoriale, ainsi que la création du Comité eau et biodiversité en Guadeloupe devraient élargir le champ des acteurs susceptibles de s'appuyer sur les compétences des experts du CSRPN en matière de préservation du patrimoine naturel. Pour mieux appréhender ces changements, le CSRPN essaiera d'obtenir un éclairage sur la future Agence régionale de la biodiversité, dont le rapport de préfiguration n'a pas été diffusé.

5 - ANNEXES

5.1 - Arrêté préfectoral DEAL/RN n°2016-015 du 1^{er} avril 2016 portant modification de la composition du CSRPN de Guadeloupe



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
SERVICE RESSOURCES NATURELLES

Arrêté DEAL/RN n° 2016 - 015 portant modification de la composition du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L. 411-5 et R.411-22 à R.411-30 ;
- Vu** le décret n° 2004-292 du 26 mars 2004 relatif au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et modifiant le code de l'environnement ;
- Vu** le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de monsieur JACQUES BELLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 94-265 12 avril 1994 portant création du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014-009 du 22 avril 2014 portant renouvellement de la composition du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel de la Guadeloupe ;
- Vu** le courrier de candidature adressé en date du 30 septembre 2015 par M. Nicolas BARRE ;
- Vu** la demande d'avis adressée au Conseil régional en date du 19 janvier 2016 ;

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Arrête


Article 1^{er} – La composition du CSRPN de la Guadeloupe fixée par l'arrêté préfectoral n°2014-009 du 22 avril 2014 est modifiée par le présent arrêté et figure en annexe 1.

Article 2 – La durée du mandat du nouveau membre est égale à la durée des mandats des autres membres restant à courir, soit jusqu'au prochain renouvellement du CSRPN. Ce mandat est renouvelable.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à Basse-Terre, le

01 AVR. 2016

Le Préfet

JACQUES BILLANT

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ANNEXE I

Composition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)
de la Guadeloupe

nom	prénom	compétences scientifiques
BARRE	Nicolas	écologie tropicale, faune, orchidées
BERNARD	Jean-François	ptéridophytes
BOUCHON	Claude	biologie marine
BOUCHON-NAVARO	Yolande	biologie marine
BRIANT	Emmanuel	paysage
CHOVET	Gérard	entomologie
DELCROIX	Éric	tortues marines
DIAZ	Nicolas	halieutique et aquaculture marine
FOURNET	Jacques	botanique tropicale et associations végétales
GOMES	Régis	hérapétofaune et mammifères terrestres
GROS	Olivier	biologie marine
IBÉNÉ	Béatrice	hérapétofaune et mammifères terrestres
LAVOCAT	Élisabeth	bryophytes
LEBLOND	Gilles	ornithologie
LEGENDRE	Yoann	géologie
LEVESQUE	Anthony	ornithologie
LUREL	Félix	botanique tropicale et associations végétales
MAZABRAUD	Yves	géologie
RINALDI	Caroline	mammifères marins
ROUSTEAU	Alain	botanique tropicale et associations végétales
VALENTIN	Mylène	écologie forestière

5.2 - Arrêté préfectoral n°971-2016-07-18-010 DEAL/RN du 18 juillet 2016 portant modification de la composition du CSRPN de Guadeloupe



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
SERVICE RESSOURCES NATURELLES

18 JUL. 2016

Arrêté DEAL/RN du
portant modification de la composition du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe

ACTE n° 971-2016-07-18-010

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 411-5 et R.411-22 à R.411-30 ;
- Vu le décret n° 2004-292 du 26 mars 2004 relatif au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et modifiant le code de l'environnement ;
- Vu le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de monsieur JACQUES BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 94-265 12 avril 1994 portant création du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel de la Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-009 du 22 avril 2014 portant renouvellement de la composition du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel de la Guadeloupe et l'arrêté préfectoral n°2016-015 du 1^{er} avril 2016 portant modification de sa composition ;
- Vu le courrier de candidature adressé en date du 12 avril 2016 par M. François MEURGEY ;

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Arrête

Article 1^{er} – La composition du CSRPN de la Guadeloupe fixée par l'arrêté préfectoral n°2016-015 du 1er avril 2016 est modifiée par le présent arrêté et figure en annexe 1.

Article 2 – La durée du mandat du nouveau membre est égale à la durée des mandats des autres membres restant à courir, soit jusqu'au prochain renouvellement du CSRPN. Ce mandat est renouvelable.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} 8 JUIL. 2016



JACQUES BILLAUD

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ANNEXE I

Composition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)
de la Guadeloupe

nom	prénom	compétences scientifiques
BARRE	Nicolas	écologie tropicale, faune, orchidées
BERNARD	Jean-François	ptéridophytes
BOUCHON	Claude	biologie marine
BOUCHON-NAVARO	Yolande	biologie marine
BRIANT	Emmanuel	paysage
CHOVET	Gérard	entomologie
DELCROIX	Éric	tortues marines
DIAZ	Nicolas	halieutique et aquaculture marine
FOURNET	Jacques	botanique tropicale et associations végétales
GOMES	Régis	hérapétofaune et mammifères terrestres
GROS	Olivier	biologie marine
IBÉNÉ	Béatrice	hérapétofaune et mammifères terrestres
LAVOCAT	Élisabeth	bryophytes
LEBLOND	Gilles	ornithologie
LEGENDRE	Yoann	géologie
LEVESQUE	Anthony	ornithologie
LUREL	Félix	botanique tropicale et associations végétales
MAZABRAUD	Yves	géologie
MEURGEY	François	entomologie
RINALDI	Caroline	mammifères marins
ROUSTEAU	Alain	botanique tropicale et associations végétales
VALENTIN	Myliène	écologie forestière

5.3 - Convocations et ordres du jour

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Guadeloupe

Le 16/02/2016

Destinataires (cf. liste in fine)

Objet : Réunion du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe (CSRPN)
Réf. : 1/2016

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du CSRPN qui aura lieu dans les locaux de la DéAL en Grande-Terre, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, commune des Abymes :

Le 22 février 2016 à 14h00

Salle Mandarine, bâtiment F

Cette convocation vaut ordre de mission pour les destinataires.

Le Président du CSRPN



Jean-François BERNARD

Nb. Les membres absents lors de la réunion peuvent se faire représenter en donnant pouvoir (vote par procuration) et en le signalant par écrit.

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe

Réunion du 22 février 2016

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2015.
2. Organisation du CSRPN concernant certaines demandes de dérogation « espèces protégées » (*Introduction Directeur DEAL, Rapporteur DEAL*).
3. Définition d'un calendrier prévisionnel de travail pour 2016 (périodes et sujets prioritaires).
4. Continuation des travaux sur les espèces pouvant faire l'objet de mesures de protection.
5. Point sur l'avancement des travaux concernant les listes d'espèces « indigènes » (*projet de réglementation espèces exotiques envahissantes*).
6. Proposition d'un avis relatif aux travaux d'extension du GPMG consécutif à la présentation et aux débats qui se sont tenus en réunion CSRPN du 16 juillet 2015.
7. Discussion relative aux sujets dont le CSRPN s'est auto-saisi en attente de débat ou d'avis.
8. Point d'information
9. Questions diverses

Conseil Scientifique
Régional du Patrimoine
Naturel de Guadeloupe

Le 13/04/2016

Destinataires (cf. liste in fine)

Objet: Réunion du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe (CSRPN)
Réf. : 2/2016

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du CSRPN qui aura lieu dans les locaux de la DéAL et Grande-Terre, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, commune des Abymes :

Le 28 avril 2016 à 14h00

Salle Corossol, bâtiment G

Cette convocation vaut ordre de mission pour les destinataires.

Le Président du CSRPN



Jean-François BERNARD

Nb. Les membres absents lors de la réunion peuvent se faire représenter en donnant pouvoir (vote par procuration) et en le signalant par écrit.

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe

Réunion du 28 avril 2016

Ordre du jour

- 1. Présentation d'un nouveau membre du CSRPN : M. Nicolas BARRÉ.**
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 février 2016.**
- 3. Présentation de la phase 2 de l'étude REDOM (Saisine DEAL pour avis du CSRPN, présentation par l'ONF).**
- 4. Validation de l'inventaire du patrimoine géologique de la Guadeloupe (Saisine DEAL pour avis du CSRPN, présentation DEAL).**
- 5. Proposition d'un avis relatif aux travaux d'extension du GPMG consécutif à la présentation et aux débats qui se sont tenus en réunion CSRPN du 16 juillet 2015 (Auto-saisine du CSRPN pour avis, présentation Président du CSRPN).**
- 6. Continuation des travaux sur les espèces pouvant faire l'objet de mesures de protection.**
- 7. Point sur l'avancement des travaux concernant les listes d'espèces « indigènes » (projet de réglementation sur les espèces exotiques envahissantes).**
- 8. Point d'information**
 - Création d'une liste (qui sera accessible aux membres) des sujets simplement évoqués par les membres, de ceux saisis, non-traités et non-débat, ainsi que de ceux qui ont été débattus mais n'ont pas fait l'objet d'un avis au CSRPN.
 - Modifications diverses du règlement intérieur visant à préciser ou mettre à jour certaines modalités d'organisation du CSRPN.
- 9. Questions diverses**

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Guadeloupe

Le 06/06/2016

Destinataires (cf. liste in fine)

Objet : Réunion du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe (CSRPN)
Réf. : 3/2016

Attention changement de salle et de bâtiment

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du CSRPN qui aura lieu dans les locaux de la DéAL en Grande-Terre, ZAC de Kaun'Opé, Dothémare II, commune des Abymes :

Le 27 juin 2016 à 14h00

Salle Mandarine, bâtiment F

Dans le cadre du point 1 à l'ordre du jour et conformément au règlement intérieur, les candidats au renouvellement des mandats de Président et de Vice-Président (de 2 ans) peuvent se faire connaître dès maintenant et jusqu'au moment du vote, notamment en vue de faciliter l'établissement des pouvoirs pour les absents.

Cette convocation vaut ordre de mission pour les destinataires.

Le Président du CSRPN



Jean-François BERNARD

NB. Les membres absents lors de la réunion peuvent se faire représenter en donnant pouvoir (vote par procuration) et en le signalant par écrit auprès du secrétariat.

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe

Réunion du 27 juin 2016

Ordre du jour

et répartition du temps indicative (durée totale 3h30)

- 1. Élection du Président et du/des Vice(s)-Président(s) du CSRPN Guadeloupe** (mandats arrivant à échéance le 30 juin 2016). *60 min*
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2016.** *10 min*
- 3. Validation du Compte-rendu d'activité CSRPN 2014-2015.** *30 min*
- 4. Finalisation des listes oiseaux (espèces naturellement présentes, *pour avis*) et organisation pour les autres groupes (statuts de protection et indigènes).** *90 min*
- 5. Première discussion des modifications à apporter au règlement intérieur.** *20 min*
- 6. Questions diverses.**

Conseil Scientifique
Régional du Patrimoine
Naturel de Guadeloupe

Le 27/09/2016

Destinataires (cf. liste in fine)

Objet : Réunion du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe (CSRPN)
Réf. : 4/2016

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du CSRPN qui aura lieu dans les locaux de la DéAL en Grande-Terre, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, commune des Abymes :

Le 12 octobre 2016 à 08h30

Salle Corossol, bâtiment G

Cette convocation vaut ordre de mission pour les destinataires.

Le Président du CSRPN



Gilles LEBLOND

NB. Les membres absents lors de la réunion peuvent se faire représenter en donnant pouvoir (vote par procuration) et en le signalant par écrit auprès du secrétariat.

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe

Réunion du 12 octobre 2016

Ordre du jour

et répartition du temps indicative (durée totale 3h)

- 1. Ouverture par le Président et le Directeur de la DEAL. 10 min**
Présentation de François MEURGEY, nouveau conseiller scientifique. 5 min
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2016. 5 min**
- 3. Information sur la loi biodiversité et la préfiguration de l'agence régionale de biodiversité de la Guadeloupe. 20 min**
- 4. Calendrier prévisionnel des réunions. 10 min**
- 5. Point sur les saisines des services de l'État (listes d'espèces). 80 min**
 - tableau de bord pour le suivi des échéances ;
 - cas des espèces « sans statut » ;
 - saisine sur les projets de listes d'espèces exotiques susceptibles de faire l'objet de mesures administratives restrictives (dites « préoccupantes »);
 - listes milieu marin, flore, invertébrés et Saint-Martin.
- 6. Mise à jour de la liste des sujets d'auto-saisine en attente de traitement. 30 min**
- 7. Questions diverses. 20 min**
 - * Importance et diversité de la représentation du CSRPN ;
 - * Rencontre avec le Préfet ;
 - * Commentaires sur le vote à distance ;
 - * Discussion Alfresco et autosaisines.

**Conseil Scientifique
Régional du Patrimoine
Naturel de Guadeloupe**

Le 15/11/2016

Destinataires (cf. liste in fine)

Objet : Réunion du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe (CSRPN)
Réf. : 5/2016

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du CSRPN qui aura lieu **dans les locaux de la DéAL en Grande-Terre, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, commune des Abymes :**

Le 28 novembre 2016 à 14h30

Salle Corossol, bâtiment G

Cette convocation vaut ordre de mission pour les destinataires.

Le Président du CSRPN



Gilles LEBLOND

NB. Les membres absents lors de la réunion peuvent se faire représenter en donnant pouvoir (vote par procuration) et en le signalant par écrit auprès du secrétariat.

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe

Réunion du 28 novembre 2016

Ordre du jour

et répartition du temps indicative (durée totale 3h30)

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2016. 5 min**
- 2. Point sur les espèces marines de Guadeloupe (hors avifaune) et les espèces à protéger (présentation par Méлина Laurent, DEAL) 60 min**
- 3. Liste des mammifères et reptiles indigènes de Saint-Martin (pour avis). 20 min**
- 4. Demandes de dérogation « espèces protégées ». 50 min**
 - * Tortues vertes - Capture et perturbation intentionnelle (**pour avis**)
 - * Anolis marmoratus et Sphaerodactylus fantasticus – Capture et destruction (**pour avis**)
 - * Anolis marmoratus – Capture (**pour avis**)
 - * Renforcement des populations naturelles de Gaïacs à Petite Terre (pour information)
- 5. Liste des espèces animales exotiques particulièrement préoccupantes pour la Guadeloupe (pour avis) 45 min**
- 6. Proposition d'auto-saisine. 15 min**
 - * La gestion de l'observation touristique des cétacés dans les Antilles Françaises (présentation Caroline RINALDI)
- 7. Questions diverses.**
 - * Information sur la reprise des travaux du groupe de travail « flore indigène ». 15 min

5.4 - Participation des conseillers aux réunions plénières du CSRPN 2016

2016	Réunion plénière - 22 février 2016 - Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière - 28 avril 2016 - Déal Dothémare Les Abymes	Changement présidence - Réunion plénière - 27 juin 2016 - Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière - 12 octobre 2016 - Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière - 28 nov 2016 - Déal Dothémare Les Abymes
BARRE Nicolas		✓	✓	✓	✓
BERNARD Jean-François	✓	✓	✓	✓	✓
BOUCHON Claude	✗	Pouvoir	Pouvoir	✗	✓
BOUCHON-NAVARO Yolande	✗	✗	✓	✗	✓
BRIANT Emmanuel	✓	✓	✓	✓	Pouvoir
CHOVET Gérard	✗	✓	✓	✓	✓
DELCROIX Eric	✓	✓	Pouvoir	✓	✗
DIAZ Nicolas	✓	✓	✗	✓	✓
FOURNET Jacques	✗	Pouvoir	✓	✓	✗
GOMES Régis	✓	Pouvoir	✓	✓	✓
GROS Olivier	✗	✗	✗	✗	✗
IBENE Béatrice	✓	✓	✓	✓	Pouvoir
LAVOCAT Elisabeth	✓	✓	✓	✓	Pouvoir
LEBLOND Gilles	Pouvoir	✓	✓	✓	✓
LEGENBRE Yoann	✗	✓	Pouvoir	✗	✗
LEVESQUE Anthony	Pouvoir	✓	✓	Pouvoir	✗ (pouvoir à un absent)
LUREL Félix	✓	✗	✓	✓	✗
MAZABRAUD Yves	✓	✓	Pouvoir	✓	Pouvoir
MEURGEY François				✓	Pouvoir
RINALDI Caroline	✓	Pouvoir	✓	✓	✓
ROUSTEAU Alain	✗	✓	✓	✓	✗
MUSQUET Mylène	✓	✗	✗	✗	✓
Nombre présents/représentés	13	17	18	17	15
<small>Total des membres pour info :</small>	20	21	21	22	22

5.5 - Participation des non-membres aux réunions plénières du CSRPN 2016

2016	Réunion plénière - 22 février 2016 - Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière - 28 avril 2016- Déal Dothémare Les Abymes	Changement présidence - Réunion plénière - 27 juin 2016- Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière - 12 octobre 2016 - Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière - 28 nov 2016 - Déal Dothémare Les Abymes
Daniel NICOLAS, Directeur DEAL Guadeloupe	Président de séance	-	-	Président de séance	-
Nicolas ROUGIER, Directeur adjoint DEAL Guadeloupe	-	-	-	Assistait	-
Marguerite JOYAU, Cheffe bureau de l'environnement Conseil Régional	-	-	-	Assistait	-
Fabien BARTHELAT, Chef pôle biodiversité SRN/DEAL	Secrétariat CSRPN	Secrétariat CSRPN Rapporteur point 4 ODJ: saisine État validation inventaire du patrimoine géologique	Secrétariat CSRPN	Secrétariat CSRPN	Secrétariat CSRPN
Katy BAUCHAUD, Chargée de mission biodiversité DEAL	Secrétariat CSRPN	Secrétariat CSRPN	Secrétariat CSRPN	Secrétariat CSRPN Rapporteur points 3 et 5 ODJ: information loi biodiversité et saisine État listes d'espèces indigènes et exotiques envahissantes	Secrétariat CSRPN Rapporteur points 3 et 5 ODJ: saisine État listes d'espèces indigènes Saint- Martin /exotiques envahissantes
Béatrice GALDI, Chargée de mission biodiversité DEAL	Rapporteur point 2 ODJ: saisine État organisation CSRPN/Dérogation s «espèces protégées»	-	-	Rapporteur point 5 ODJ: saisine État 1 dossier dérogation «espèces protégées»	Rapporteur point 4 ODJ: saisine État 3 dossiers dérogation «espèces protégées»
Mélina LAURENT, Chargée de mission biodiversité DEAL	-	-	-	-	Rapporteur point 2 ODJ: point d'information DEAL_Espèces marines/enjeux de protection
Christine KANCEL, service environnement Conseil Régional	-	Assistait	Assistait	Assistait	-
Christophe REGENT, stagiaire Conseil Régional	-	Assistait	-	-	-
Claudie PAVIS, Présidente Conseil scientifique PNG	-	-	-	Invitée	-
Marc GAYOT, ONF Guadeloupe	-	Rapporteur point 3 ODJ: saisine État Phase 2 étude REDOM ONF	-	-	-
Total personnalités extérieures	4	5	3	8	4

5.6 - Avis rendus par le CSRPN en 2016

5.6.1 - Avis sur l'organisation du CSRPN pour l'examen de certaines demandes de dérogation « espèces protégées »

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE**

AVIS n° 2016 / 01

**Avis sur l'organisation du CSRPN pour l'examen
de certaines demandes de dérogation « espèces protégées »**

Vu les documents transmis aux membres par le secrétariat le 16 février 2016 ;

Vu la présentation faite en séance par Mme Béatrice GALDI, Chargée de mission « Espèces » à la DEAL Guadeloupe ;

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance le lundi 22 février 2016, à Dothémare (Les Abymes), **donne un avis favorable** aux modalités d'organisation suivantes :

Le Conseil se donne toute liberté de choisir la formule (expert, groupe de travail ou examen en plénière) qui lui semblera la plus adaptée en fonction du cas à traiter, à l'exception du fonctionnement par délégation.

En particulier, il pourra organiser l'examen des dossiers les plus sensibles en réunion plénière et, pour les autres types de demandes, préférer la désignation soit d'un rapporteur, soit d'un groupe de travail, pour la rédaction d'un projet d'avis.

Quelle que puisse être la formule retenue, il est convenu que l'ensemble des dossiers devra, en premier lieu, être porté à la connaissance de tous les membres, et que l'avis rendu *in fine* par le Conseil fera l'objet d'un vote collégial.

Le cas échéant, ce vote pourra se faire par voie numérique (vote par courriel avec définition au cas par cas d'un délai de réponse pour y participer) pour les demandes simples ou si des délais restreints font obstacle à un vote en réunion plénière.

Fait à Basse-Terre, le 10/03/2016

Jean-François BERNARD



Président du CSRPN

5.6.2 - Avis sur les espèces nécessitant un statut de protection

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

AVIS n° 2016 / 02

Avis sur les espèces nécessitant un statut de protection

Vu les propositions du groupe de travail « faune terrestre » concernant les reptiles, amphibiens, mammifères et oiseaux, présentées et soumises au vote du Conseil plénier lors des réunions des 26 janvier, 24 mars, 9 juin, 3 novembre et 17 décembre 2015 ;

Vu l'urgence qui caractérise la situation de certaines de ces espèces qui ne bénéficient pas encore d'une protection ;

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance le lundi 22 février 2016, à Dothémare (Les Abymes), **donne un avis favorable** à la protection par arrêté ministériel des espèces d'amphibiens, de reptiles, mammifères et oiseaux, listées en annexes du présent avis :

Il **recommande** la prise en compte des préconisations relatives à la protection des habitats de ces espèces telles que formulées en annexes.

Il demande à être destinataire du dossier administratif préparatoire à l'arrêté ministériel pour pouvoir appuyer la Préfecture dans la finalisation de ses aspects scientifiques.

Fait à Basse-Terre, le 10/03/2016

Jean-François BERNARD



Président du CSRPN

ANNEXE 1

1/ Liste des mammifères à protéger:

CHIROPTERA (protection des individus et de leur habitat) :

SYSTEMATIQUE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE
PHYLLOSTOMIDAE	<i>Chiroderma improvisum</i>	Le Chiroderme de la Guadeloupe
	<i>Artibeus jamaicensis</i>	Le Fer de lance commun
	<i>Artibeus schwartzi</i>	Le Fer de lance des Petites Antilles
	<i>Ardops nicholtsi</i>	L'Ardops des Petites Antilles
	<i>Brachyphylla cavernarum</i>	Le Brachyphylle des Antilles
	<i>Monophyllus plethodon</i>	Le Monophylle des Petites Antilles
	<i>Sturnira thomasi</i>	Le Sturnire de la Guadeloupe
MORMOOPIDAE	<i>Pteronotus davyi</i>	Le Ptéronote de Davy
NOCTILIONIDAE	<i>Noctilio leporinus</i>	Le Noctilion pêcheur
NATALIDAE	<i>Natalus stramineus</i>	La Natalide isabelle
MOLOSSIDAE ¹	<i>Tadarida brasiliensis</i>	La Tadaride du Brésil
	<i>Molossus molossus</i>	Le Molosse commun
VESPERTILIONIDAE	<i>Eptesicus guadeloupensis</i>	La Sérotine de la Guadeloupe
	<i>Myotis dominicensis</i>	Le Myotis de la Dominique

RODENTIA (protection des individus) :

SYSTEMATIQUE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE
CRICETIDAE	<i>SIGMODONTINAE non décrit</i>	Le Rat mondoungue

2/ Liste des amphibiens à protéger:

ANURA (protection des individus et de leur habitat):

SYSTEMATIQUE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE
ELEUTHERODACTYLIDAE	<i>Eleutherodactylus barlagnei</i>	Hylode de Barlagne
	<i>Eleutherodactylus martinicensis</i>	Hylode de la Martinique
	<i>Eleutherodactylus pinchoni</i>	Hylode de Pinchon

1 Des modalités spécifiques de protection de l'habitat des molossidae ont été proposées par le groupe de travail du CSRPN en charge de ce taxon, cf. proposition de rédaction pour l'arrêté ministériel transmise au secrétariat CSRPN.

3/ Liste des reptiles à protéger:

SQUAMATA (protection des individus et de leur habitat):

SYSTEMATIQUE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE
IGUANIDAE	<i>Iguana delicatissima</i>	Iguane des Petites Antilles
DACTYLOIDAE	<i>Ctenonotus marmoratus</i>	Anolis de la Guadeloupe
	<i>Ctenonotus chrysops</i>	Anolis de Petite Terre
	<i>Ctenonotus desiradei</i>	Anolis de la Désirade
	<i>Ctenonotus kahouannensis</i>	Anolis de Kahouanne
	<i>Ctenonotus terraeealtae</i>	Anolis des Saintes
	<i>Ctenonotus ferreus</i>	Anolis de Marie-Galante
	<i>Ctenonotus marmoratus pigeonensis</i>	Anolis des îlets pigeons
PHYLLODACTYLIDAE	<i>Thecadactylus rapicauda</i>	Thécadactyle à queue turbinée
SPHAERODACTYLIDAE	<i>Sphaerodactylus fantasticus</i>	Sphérodactyle bizarre
	<i>Sphaerodactylus phyzacinus</i>	Sphérodactyle des Saintes
MABUYIDAE	<i>Capitellum mariagalantae</i>	Scinque de Marie-Galante
	<i>Mabuya cochoniae</i>	Scinque de l'îlet Cochon
	<i>Mabuya desiradae</i>	Scinque de la Désirade
	<i>Mabuya grandisterrae</i>	Scinque de Grande-Terre
	<i>Mabuya guadeloupae</i>	Scinque de Basse-Terre
	<i>Mabuya sp.</i>	Scinque des Saintes
GYMNOPHTALMIDAE	<i>Gymnophthalmus pleii</i>	Gymnophthalme de Plée
TYPHLOPIDAE	<i>Typhlops guadeloupensis</i>	Typhlops de la Guadeloupe
DIPSADIDAE	<i>Erythrolamprus juliae</i>	Petite Couresse
	<i>Alsophis antillensis</i>	Couresse de la Guadeloupe
	<i>Alsophis sanctonum</i>	Couresse des Saintes

ANNEXE 2

1/ Liste des espèces d'oiseaux pour lesquelles une **protection des individus et des habitats** est proposée:

Nom français	Nom scientifique
1 Dendrocygne des Antilles	<i>Dendrocygna arborea</i>
2 Canard des Bahamas	<i>Anas bahamensis</i>
3 Erismature routoutou	<i>Nomonyx dominicus</i>
4 Erismature rousse	<i>Oxyura jamaicensis</i>
5 Grèbe à bec bigarré	<i>Podilymbus podiceps</i>
6 Pétrel diabolin	<i>Pterodroma hasitata</i>
7 Puffin d'Audubon	<i>Puffinus lherminieri</i>
8 Phaéton à bec jaune	<i>Phaethon lepturus</i>
9 Phaéton à bec rouge	<i>Phaethon aethereus</i>
10 Frégate superbe	<i>Fregata magnificens</i>
11 Fou brun	<i>Sula leucogaster</i>
12 Fou à pieds rouges	<i>Sula sula</i>
13 Pélican brun	<i>Pelecanus occidentalis</i>
14 Petit Blongios	<i>Exobrychus exilis</i>
15 Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>
16 Aigrette garzette	<i>Egretta g. garzetta</i>
17 Aigrette neigeuse	<i>Egretta thula thula</i>
18 Aigrette bleue	<i>Egretta caerulea</i>
19 Aigrette tricolore	<i>Egretta tricolor</i>
20 Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
21 Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
22 Râle gris	<i>Rallus longirostris</i>
23 Talève violacée	<i>Porphyrio martinica</i>
24 Gallinule d'Amérique	<i>Gallinula galeata</i>
25 Foulque d'Amérique	<i>Fulica americana</i>
26 Foulque à cachet blanc	<i>Fulica caribaea</i>
27 Échasse d'Amérique	<i>Himantopus mexicanus</i>
28 Huitner d'Amérique	<i>Haematopus palliatus</i>
29 Gravelot de Wilson	<i>Charadrius wilsonia</i>
30 Noddi brun	<i>Anous stolidus</i>
31 Sterne fuligineuse	<i>Onychoprion fuscatus</i>
32 Sterne bridée	<i>Onychoprion recognitus</i>
33 Petite Sterne	<i>Sternula antillarum</i>
34 Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>
35 Pigeon à couronne blanche	<i>Patagioenas leucocephala</i>
36 Engoulevent piramidig	<i>Chordeiles gundlachii</i>
37 Martinet sombre	<i>Cypseloides niger</i>
38 Martinet chiquesol	<i>Chaetura martinica</i>
39 Martin-pêcheur à ventre roux	<i>Megaceryle stictipennis</i>
40 Pic de la Guadeloupe	<i>Melanerpes herminieri</i>
41 Moucherolle gobemouche	<i>Contopus latirostris</i>
42 Tyran janeau	<i>Myiarchus oberi</i>
43 Troglodyte familier	<i>Troglodytes aedon</i>
44 Trembleur brun	<i>Cinclocerthia ruficauda</i>
45 Paruline caféïette	<i>Setophaga plumbea</i>
46 Colombe à croissants	<i>Geotrygon mystacea</i>
47 Grive à pieds jaunes	<i>Turdus lherminieri</i>
48 Organiste louis-d'or	<i>Euphonia musica</i>
49 Chouette effraie	<i>Tyto alba</i>

2/ Liste des espèces d'oiseaux pour lesquelles une **protection des individus** est proposée:

	Nom français	Nom scientifique
1	Dendrocygne fauve	<i>Dendrocygna bicolor</i>
2	Canard noir	<i>Anas rubripes</i>
3	Fuligule à tête noire	<i>Aythya affinis</i>
4	Flamant des Caraïbes	<i>Phoenicopterus ruber</i>
5	Pétrel de Bulwer	<i>Bulweria bulwerii</i>
6	Puffin cendré	<i>Calonectris diomedea</i>
7	Puffin majeur	<i>Puffinus gravis</i>
8	Puffin fuligineux	<i>Puffinus griseus</i>
9	Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>
10	Puffin du Cap-Vert	<i>Calonectris edwardsii</i>
11	Pétrel de Trinitade	<i>Pterodroma arminjoniana</i>
12	Océanite de Wilson	<i>Oceanites oceanicus</i>
13	Océanite cul-blanc	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>
14	Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>
15	Comoran à aigrettes	<i>Phalacrocorax auritus</i>
16	Butor d'Amérique	<i>Botaurus lentiginosus</i>
17	Grand Héron	<i>Ardea herodias</i>
18	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
19	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>
20	Héron strié	<i>Butorides striata</i>
21	Bihoreau violacé	<i>Nyctanassa violacea</i>
22	Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>
23	Spatule rosée	<i>Platalea ajaja</i>
24	Milan à queue fourchue	<i>Elanoides forficatus</i>
25	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
26	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
27	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
28	Petite Buse	<i>Buteo platypterus</i>
29	Buse à queue rousse	<i>Buteo jamaicensis</i>
30	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>
31	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>
32	Marouette de Caroline	<i>Porzana carolina</i>
33	Courlan brun	<i>Aramus guarauna</i>
34	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>
35	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>
36	Pluvier bronzé	<i>Pluvialis dominica</i>
37	Gravelot d'Azara	<i>Charadrius collaris</i>
38	Gravelot neigeux	<i>Charadrius nivosus</i>
39	Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>
40	Gravelot siffleur	<i>Charadrius melodus</i>
41	Gravelot semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>
42	Gravelot kildir	<i>Charadrius vociferus</i>
43	Chevalier grivelé	<i>Actitis macularius</i>
44	Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>
45	Chevalier solitaire	<i>Tringa solitaria</i>
46	Petit Chevalier	<i>Tringa flavipes</i>
47	Chevalier semipalmé	<i>Tringa semipalmata</i>
48	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>
49	Courlis esquimau	<i>Numenius borealis</i>
50	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>

	Nom français	Nom scientifique
51	Courlis à long bec	<i>Numenius americanus</i>
52	Barge hudsonienne	<i>Limosa haemastica</i>
53	Barge marbrée	<i>Limosa fedoa</i>
54	Tournepietre à collier	<i>Arenaria interpres</i>
55	Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>
56	Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>
57	Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>
58	Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>
59	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>
60	Bécasseau de Baird	<i>Calidris bairdii</i>
61	Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>
62	Bécasseau à croupion blanc	<i>Calidris fuscicollis</i>
63	Bécasseau roussâtre	<i>Calidris subruficollis</i>
64	Bécasseau à poitrine cendrée	<i>Calidris melanotos</i>
65	Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>
66	Bécasseau d'Alaska	<i>Calidris mauri</i>
67	Bécassin roux	<i>Limnodromus griseus</i>
68	Bécassin à long bec	<i>Limnodromus scolopaceus</i>
69	Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>
70	Phalarope à bec large	<i>Phalaropus filicarius</i>
71	Grand Labbe	<i>Stercorarius skua</i>
72	Labbe de McCormick	<i>Stercorarius maccormicki</i>
73	Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>
74	Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>
75	Labbe à longue queue	<i>Stercorarius longicaudus</i>
76	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>
77	Mouette de Bonaparte	<i>Chroicocephalus philadelphia</i>
78	Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>
79	Mouette atricille	<i>Leucophaeus atricilla</i>
80	Mouette de Franklin	<i>Leucophaeus pipixcan</i>
81	Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>
82	Goéland argenté d'Amérique	<i>Larus argentatus</i>
83	Goéland de Kumlien	<i>Larus glaucoides</i>
84	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>
85	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>
86	Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>
87	Sterne caspienne	<i>Hydroprogne caspia</i>
88	Gaufette noire	<i>Chlidonias niger</i>
89	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
90	Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>
91	Sterne de Forster	<i>Sterna forsteri</i>
92	Sterne royale	<i>Thalasseus maximus</i>
93	Sterne caugek/Sterne de cayenne	<i>Thalasseus sandvicensis</i>
94	Colombe à queue noire	<i>Columbina passerina</i>
95	Coulicou à bec jaune	<i>Coccyzus americanus</i>
96	Coulicou manioc	<i>Coccyzus minor</i>
97	Coulicou à bec noir	<i>Coccyzus erythrophthalmus</i>
98	Ani à bec lisse	<i>Crotophaga ani</i>
99	Chouette des temiers	<i>Athene cunicularia</i>

	Nom français	Nom scientifique
100	Engoulevant d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>
101	Engoulevant de Caroline	<i>Antrostomus carolinensis</i>
102	Martinet à collier blanc	<i>Streptoprocne zonaris</i>
103	Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>
104	Martinet polioure	<i>Chaetura brachyura</i>
105	Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>
106	Colibri madère	<i>Eulampis jugularis</i>
107	Colibri fâle-vert	<i>Eulampis holosericeus</i>
108	Colibri huppé	<i>Orthorhyncus cristatus</i>
109	Martin-pêcheur d'Amérique	<i>Megaceryle alcyon</i>
110	Pic maculé	<i>Sphyrapicus varius</i>
111	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
112	Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>
113	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>
114	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
115	Elénie siffleuse	<i>Elaenia martinica</i>
116	Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>
117	Moucherolle des saules/aulnes	<i>Empidonax traillii</i>
118	Tyrann gris	<i>Tyrannus dominicensis</i>
119	Tyrann des savanes	<i>Tyrannus savana</i>
120	Viréo aux yeux blancs	<i>Vireo griseus</i>
121	Viréo à gorge jaune	<i>Vireo flavifrons</i>
122	Viréo de Philadelphie	<i>Vireo philadelphicus</i>
123	Viréo à oeil rouge	<i>Vireo olivaceus</i>
124	Viréo à moustaches	<i>Vireo altiloquus</i>
125	Hirondelle à ailes hérissées	<i>Stelgidopteryx serripennis</i>
126	Hirondelle noire	<i>Progne subis</i>
127	Hirondelle à ventre blanc	<i>Progne dominicensis</i>
128	Hirondelle bicolore	<i>Tachycineta bicolor</i>
129	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
130	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
131	Hirondelle à front blanc	<i>Petrochelidon pyrrhonota</i>
132	Hirondelle à front brun	<i>Petrochelidon fulva</i>
133	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>
134	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>
135	Grive à dos olive	<i>Catharus ustulatus</i>
136	Moqueur chat	<i>Dumetella carolinensis</i>
137	Moqueur des savanes	<i>Mimus gilvus</i>
138	Jaseur d'Amérique	<i>Bombcilla cedrorum</i>
139	Paruline couronnée	<i>Seiurus aurocapilla</i>
140	Paruline vermivore	<i>Helmitheros vermivorum</i>
141	Paruline hochequeue	<i>Parkesia motacilla</i>
142	Paruline des ruisseaux	<i>Parkesia noveboracensis</i>
143	Paruline à ailes bleues	<i>Vermivora cyanoptera</i>
144	Paruline noir et blanc	<i>Mniotilta varia</i>
145	Paruline orangée	<i>Protonotaria citrea</i>
146	Paruline obscure	<i>Oreothlypis peregrina</i>
147	Paruline à joues grises	<i>Oreothlypis ruficapilla</i>
148	Paruline à gorge grise	<i>Oporornis agilis</i>

	Nom français	Nom scientifique
149	Paruline du Kentucky	<i>Geothlypis formosa</i>
150	Paruline masquée	<i>Geothlypis trichas</i>
151	Paruline à capuchon	<i>Setophaga citrina</i>
152	Paruline flamboyante	<i>Setophaga ruticilla</i>
153	Paruline tigrée	<i>Setophaga tigrina</i>
154	Paruline azurée	<i>Setophaga cerulea</i>
155	Paruline à collier	<i>Setophaga americana</i>
156	Paruline à tête cendrée	<i>Setophaga magnolia</i>
157	Paruline à poitrine baie	<i>Setophaga castanea</i>
158	Paruline à gorge orangée	<i>Setophaga fusca</i>
159	Paruline jaune	<i>Setophaga petechia</i>
160	Paruline à flancs marron	<i>Setophaga pensylvanica</i>
161	Paruline rayée	<i>Setophaga striata</i>
162	Paruline bleue	<i>Setophaga caerulescens</i>
163	Paruline à couronne rousse	<i>Setophaga palmarum</i>
164	Paruline des pins	<i>Setophaga pinus</i>
165	Paruline à croupion jaune	<i>Setophaga coronata</i>
166	Paruline à gorge jaune	<i>Setophaga dominica</i>
167	Paruline des prés	<i>Setophaga discolor</i>
168	Paruline à gorge noire	<i>Setophaga virens</i>
169	Paruline du Canada	<i>Cardellina canadensis</i>
170	Sucrier à ventre jaune	<i>Coereba flaveola</i>
171	Sporophile cici	<i>Tiaris bicolor</i>
172	Sporophile rouge-gorge	<i>Loxigilla noctis</i>
173	Saltator gros-bec	<i>Saltator albicollis</i>
174	Tangara vermillon	<i>Piranga rubra</i>
175	Tangara écarlate	<i>Piranga olivacea</i>
176	Cardinal à poitrine rose	<i>Phœucticus ludovicianus</i>
177	Guiraca bleu	<i>Passerina caerulea</i>
178	Passerin indigo	<i>Passerina cyanea</i>
179	Dickcissel d'Amérique	<i>Spiza americana</i>
180	Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>
181	Quiscale merle	<i>Quiscalus lugubris</i>
182	Vacher luisant	<i>Molothrus bonariensis</i>
183	Oriole des vergers	<i>Icterus spurius</i>
184	Oriole de Baltimore	<i>Icterus galbula</i>
185	Fou masqué	<i>Sula dactylatra</i>
186	Héron vert	<i>Butorides virescens</i>
187	Colombe rouviolette	<i>Geotrygon montana</i>
188	Dendrocygne à ventre noir	<i>Dendrocygna autumnalis</i>
189	Pigeon à cou rouge	<i>Patagioenas squamosa</i>
190	Moqueur grivotte	<i>Allenia fusca</i>
191	Canard d'Amérique	<i>Anas americana</i>
192	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>
193	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>

5.6.3 - Avis sur la phase n°2 et l'anticipation sur la phase 3 de l'étude
« Réseau écologique des départements d'outre-mer - REDOM » réalisée
par l'Office National des Forêts (ONF)

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE**

AVIS n° 2016 / 03

**Avis sur la phase n°2 et l'anticipation sur la phase 3 de l'étude
« Réseau écologique des départements d'outre-mer – REDOM »
réalisée par l'Office national des Forêts (ONF)**

Vu l'avis n°2011/02 rendu le 4 mars 2011 par le CSRPN sur les listes d'espèces et d'habitats dans le cadre de la phase 1 de l'étude REDOM ;

Vu la saisine du CSRPN par la DEAL Guadeloupe le 22 février 2016 en vue d'un avis sur la phase 2 de l'étude REDOM ;

Vu le rapport REDOM phase 2 « Identification d'un réseau écologique visant la préservation des habitats et des espèces remarquables en Guadeloupe » et la synthèse de ce rapport transmis par le secrétariat aux membres du CSRPN le 13 avril 2016 ;

Vu la présentation faite en séance par M. Marc GAYOT, Chargé de mission à l'ONF Guadeloupe ;

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance le jeudi 28 avril 2016, à Dothémare (Les Abymes), **donne un avis favorable aux conclusions de l'étude phase 2, sous réserve :**

- * de prise en compte des données concernant les tortues et oiseaux marins dans les cartes;
- * de signaler en annexe le manque de données disponibles pour les insectes et bryophytes;
- * d'accompagner toute diffusion des couches de données de l'étude par des explications suffisantes à leur bonne compréhension (biais lié aux efforts d'observations notamment), à annexer à l'étude.

Par ailleurs, le Conseil **donne un avis favorable sur les sites à enjeux proposés par l'ONF par anticipation sur la phase 3 de l'étude REDOM, sous réserve :**

- * d'une meilleure prise en compte de la richesse écologique des Grands Fonds et de sa dégradation extrêmement rapide, en particulier en réintégrant la partie sud dans le zonage ;
- * d'une intégration des enjeux liés à la protection de la forêt marécageuse à l'est du Grand Cul-de-Sac marin, de la barre de Cadoue et de la Désirade ;
- * d'expliciter la méthodologie qui sera retenue in fine pour les zonages définitifs ;
- * d'être consulté sur la phase 3 pour la clôture de l'étude REDOM.

Les membres du conseil **regrettent** que cette étude soit finalisée si tardivement et qu'elle ne puisse intégrer les documents de référence pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

Ils **préconisent** néanmoins une large diffusion des cartes REDOM (accompagnée des précautions de compréhension et d'usage) et une transmission spécifique de ces documents à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) dans le cadre de ses travaux.

Fait à Basse-Terre, le 18/05/2016

Jean-François BERNARD



Président du CSRPN

5.6.4 - Avis sur l'inventaire du patrimoine géologique validé par la Commission du patrimoine géologique de la Guadeloupe (CPGG) en 2009

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE**

AVIS n° 2016 / 04

Avis sur l'inventaire du patrimoine géologique validé par la Commission du patrimoine géologique de la Guadeloupe (CPGG) en 2009

Vu la saisine du CSRPN par la DEAL Guadeloupe le 22 février 2016 en vue d'un avis sur l'inventaire proposé par la CPGG ;

Vu l'Inventaire des sites géologiques remarquables de la Guadeloupe réalisé conjointement par le BRGM, l'UAG et l'IPGP en 2003 (phase 1) et 2007 (phase 2), dont les rapports ont été transmis aux membres par le secrétariat le 13 avril 2016 ;

Vu la présentation faite en séance par M. Fabien BARTHELAT, Chef du Pôle biodiversité au Service Ressources Naturelles de la DEAL Guadeloupe ;

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance le jeudi 28 avril 2016, à Dothémare (Les Abymes), **donne un avis favorable à la liste des 33 sites composant le premier inventaire du patrimoine géologique validée en 2009 par la CPGG, sous réserve** que les fiches à annexer à l'arrêté préfectoral soient corrigées conformément aux remarques proposées par les membres (cf. Procès-verbal de séance) et qu'elles précisent les éventuelles mesures de protection à observer;

Le Conseil **souligne la nécessité de compléter cet inventaire**, notamment pour les sites de la Basse-Terre, des Saintes et de la Désirade et **demande que des arrêtés de protection spécifiques soient pris pour des sites prioritaires**, comme la faille de Malendure ou les Grands Fonds dont la préservation revêt un caractère d'urgence.

Les membres du CSRPN **réaffirment l'importance d'assurer et d'améliorer la protection et la valorisation du patrimoine géologique exceptionnel de la Guadeloupe.**

Fait à Basse-Terre, le 18/05/2016

Jean-François BERNARD



Président du CSRPN

5.6.5 - Avis sur les aspects de la réalisation de l'extension du Grand Port Maritime de la Guadeloupe concernant le patrimoine naturel

AVIS n° 2016 / 05

Avis rendu en séance plénière du 28 avril 2016

sur les aspects de la réalisation de l'extension du Grand Port Maritime de la Guadeloupe concernant le patrimoine naturel.

Lors de la phase d'analyses préalables au projet de Grand Port Maritime à la Guadeloupe, le CSRPN Guadeloupe était suspendu, du moins n'avait-il pas été renouvelé depuis 2010. Ce conseil fut à nouveau établi par arrêté préfectoral le 22 avril 2014. Cette vacance n'a pas permis au CSRPN d'examiner la demande d'autorisation de travaux introduite en août 2013 par le GPMG et ses études d'impact ou d'émettre un avis dans le cadre de l'enquête publique ouverte de février à mars 2014.

Lors de sa première réunion le 30 juin 2014, le CSRPN a décidé d'émettre un avis sur le projet du Grand Port Maritime de la Guadeloupe. À cette date, l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux était déjà stabilisé, examiné par le CODERST (25 juin 2014) et en cours de signature en préfecture (effective le 16 juillet 2014), pour une programmation de début de travaux fin 2014.

Aujourd'hui en phase avancée de réalisation (phase de dragage / clapage des sédiments réalisée en 2015), l'étude du projet dans le détail ne pourrait plus donner lieu à des préconisations, mais les avis donnés par le CSRPN pourront constituer des éléments de référence pour les réflexions relatives aux projets similaires dans l'avenir et également pour les prochaines phases des travaux du GPMG.

Cet avis n'est pas exhaustif. Il concerne les aspects les plus opportuns à ce stade avancé de la réalisation du projet et des études associées.

Premier avis général : Présenter une vision juste de la perte patrimoniale

En aucun cas des travaux de l'ampleur du GPMG ne peuvent espérer éviter un amoindrissement remarquable du patrimoine naturel par destruction directe, effet à distance, et effet à long terme :

- Une évaluation initiale insuffisante du patrimoine et de la sensibilité des écosystèmes du talus insulaire et des plaines sédimentaires sous impact des clapages ;
- 7 millions de m³ de matériaux extraits et rejetés pour plus de 90% en mer ;
- Une destruction non négligeable d'un tronçon du littoral guadeloupéen et des récifs coralliens proches (terre-plein par comblement de 12ha de zone marine);
- Introduction de nouvelles sources de pollutions et de perturbations écologiques notamment par l'augmentation conséquente du trafic portuaire prévue pour les prochaines années.

L'ampleur considérable des destructions et modifications écologiques n'est pas suffisamment exprimée dans les différents documents officiels et peu d'efforts ont été fournis pour donner une image réaliste des impacts sur les milieux naturels.

Deuxième avis général: En Guadeloupe les mesures compensatoires sont le plus souvent inappropriées

Les mesures compensatoires sont prévues par la loi. Cependant, ces mesures sont le plus souvent inadaptées dans des régions comme la Guadeloupe. Dans un territoire d'une superficie aussi faible, où chaque type de milieu est représenté par très peu d'espace, la destruction ou la simplification quasi irréversible de formations naturelles correspond à une perte non compensable.

Par ailleurs, dans le contexte d'une forte volonté de freiner l'érosion de la biodiversité, le principe même des mesures compensatoires va dans le sens de valider la destruction de la biodiversité. En effet si l'on doit être conscient que certaines destructions seront difficiles à éviter, ce n'est pas pour autant qu'il faille leur donner une allure « normale » en validant par avance le principe d'une réhabilitation (erroné en Guadeloupe) du dommage. Pour tous travaux dont les destructions sont de l'ordre de l'irréversible non compensable, il doit absolument être signalé que l'expression « mesures compensatoires » est juste une formule officielle et qu'il n'y aura pas de véritable compensation.

Remarques particulières :

Les mesures compensatoires adoptées dans le cas du GPMG sont extrêmement coûteuses et ne présentent pas de garanties suffisantes de succès. Un film faisant la promotion des mesures compensatoires est présenté par le GPMG alors que les résultats ne peuvent être encore évalués. On notera notamment dans ce film (présenté au CSRPN le 9 juin 2015 par le GPMG) que les plongeurs nettoient le corail replanté avec leurs gants, méthode incompatible avec la bonne conservation des massifs coralliens. On peut par ailleurs s'interroger sur le choix des sites de replantation, sites dans lesquels aucune formation naturelle de ce type ne s'est jamais installée alors même que l'aire de dissémination naturelle des espèces concernées couvre largement ces sites.

Le CSRPN note également un suivi insuffisant des paramètres écologiques classiques comme le suivi du trait de côte.

Troisième avis général : Le CSRPN signale que les mesures pour préserver des espèces remarquables comme les cétacés sont insuffisantes, insuffisamment décrites, peu communiquées et pour une grande partie non appliquées.

Le CSRPN a étudié les mesures mises en œuvre par le GPMG pour préserver les cétacés connus pour fréquenter la zone du Port et le Petit Cul de Sac Marin durant la 1ère phase des travaux en 2015 et celles programmées pour la 2^{ème} phase en 2016. Le CSRPN a également procédé à la lecture du dossier de demande de dérogation d'atteinte à une espèce protégée émanant du GPMG qui a été mis à sa disposition.

Le CSRPN note en premier lieu que cette demande de dérogation intervient après le commencement des travaux (débutés en février 2015).

Le CSRPN a relevé durant la 1ère phase des travaux (2015) et dans le dossier de demande de dérogation les points suivants :

1/ des manquements dans les mesures déjà mises en œuvre durant la phase de dragage / clapage des sédiments

- La surveillance visuelle des observateurs de jour :
 - o Le protocole mis en œuvre n'est pas présenté. Les informations recueillies auprès des observateurs MMO indiquent notamment qu'il ne prévoyait pas la surveillance de la présence de cétacés à l'extérieur du port entre la zone de dragage et celle de clapage, zone où sont pourtant observés le grand dauphin et la baleine à bosse. Ces faiblesses de l'organisation de l'observation des mammifères marins sont à analyser au regard de la faible détectabilité de ces animaux (temps d'immersion allant jusqu'à 30 minutes pour la baleine à bosse) et des activités cruciales (reproduction, mise bas, nurserie) constatées pour ces 2 espèces dans les eaux de la Guadeloupe.
 - o La liste et la qualification des observateurs en termes d'expérience et de connaissance des mammifères marins, préalable indispensable pour assurer ce rôle de « Marine Mammal Observer (MMO) ». Des observateurs ne présentant pas les qualifications nécessaires. Il a été noté en phase de travaux dragage / clapage le manque d'équipement mis à disposition, notamment des jumelles, indispensables, non disponibles pour chacun.

- La vigilance de nuit : « assurée par les équipages de l'entreprise titulaire des travaux de dragage au moyen d'un dispositif qui sera précisé ultérieurement » (extrait protocole AAMP p 171), ce dispositif de surveillance de nuit n'est pas explicité dans le dossier.

- Le suivi acoustique :
 - o On note un manque d'informations techniques sur le(s) dispositif(s) mis en place et sur les analyses des données acoustiques.
 - o Seulement 20 écoutes ont été effectuées sur la période du 20 février au 17 avril 2015, puis 30 écoutes du 18 avril au 17 mai (p52 du dossier de demande de dérogation), alors que ces périodes nécessitent le plus grand nombre d'écoute. En effet, c'est la pleine période des alizés non stabilisés générant des conditions météorologiques défavorables qui rendent les surveillances visuelles difficiles, et la période de présence des baleines à bosse, espèce migratrice dans nos eaux de décembre à avril (pic d'observation mars-avril).
 - o L'effort acoustique a été réellement mis en œuvre en mai 2015, alors que les travaux ont débuté en février.
 - o Aucun résultat des écoutes n'est mis à disposition dans ce dossier. À noter que les niveaux acoustiques générés par les travaux (ainsi que les niveaux de pollution des sédiments extraits) que le GPMG s'était engagé à communiquer au public (mise en ligne sur son site internet) n'ont jamais été diffusés.

- La surveillance des équipes motorisées en mer :
 - o Aucune information n'est donnée sur la couverture spatiale de ces surveillances, horaires, ni sur la qualification du personnel.
 - o On peut lire p 52 du dossier que la durée de vigie en mer a été de 7h en moyenne par mois, soit en moyenne 14 minutes par jour, sauf du 18 mars au 17 mai où il a été de 20h par mois, soit en moyenne 40 minutes par jour mais avec des vigies acoustiques alors très faibles. Ce plan de relevé est insuffisant pour obtenir des résultats fiables quant à la fréquentation du Grand dauphin; les observations énoncées (n=7) « réalisées par les vigies visuelles ou mer » sont à considérer comme étant des minima (p 104).

- La cellule d'intervention formée en cas de dauphin en difficulté :
 - o La formation des intervenants de cette cellule, a été assurée en avril (11-14 avril) alors que les travaux avaient débuté en février 2015.
 - o Cette formation n'a pas été dispensée par le Réseau National d'Echouages, mais par un intervenant peu informé de l'éthologie des espèces observées dans le contexte local et sur le site des travaux.
 - o Le dossier de demande de dérogation fait par ailleurs référence à un organisme local OMMAG, alors que ce dernier n'est pas formé à ces nécessités.

2/ La phase de confortement de Darboussier (travaux programmés pour 2016) par vibrofonçage (technique prise en compte dans le dossier de demande dérogation)

- Le dossier ne présente pas le protocole de surveillance à terre, ni la qualification du personnel, ni non plus les techniques lieux et durées de surveillance, le matériel mis à disposition des observateurs.
- Le dossier ne présente pas le protocole, relatif au matériel et aux techniques qui seront mises en œuvre pour les mesures acoustiques des bruits générés par les travaux ni pour la détection des cétacés, ni non plus pour l'analyse des données.

3/ La valeur des données de présence du Grand dauphin dans la zone de travaux

- Les données d'abondance et de densité annoncées dans le dossier de demande de dérogation ont été remises en cause par le rapport de l'Observatoire Pelagis qui a procédé à l'analyse des campagnes de recensement par transect en ligne selon la méthodologie et le protocole de N. Gandhuillon (rapport annexé). De même, les données énoncées dans le dossier en termes de fidélité au site et faisant état d'un groupe restreint de 4 à 6 individus, ne peuvent servir de base de référence du fait de l'insuffisance de l'effort d'échantillonnage et de la faible durée de cet échantillonnage, interdisant toute conception trop délimitée du nombre d'individus des espèces concernées ; selon le rapport de Mélodie Penel 2013 (p104 du dossier de demande) de nombreuses observations ont démontré le déplacement d'individus des espèces concernées sur différents secteurs de la Guadeloupe y compris de nouvelles observations sur l'aire d'étude. Il ne peut donc être affirmé en l'état que seul un groupe isolé de 4 à 6 Grands dauphins pourrait subir des impacts des travaux, comme annoncé p 144.
- Des informations précisant le comportement des animaux observés lors des vigies ne sont pas fournies dans ce dossier.

4/ Programme de suivis scientifiques stricts

On notera qu'aucune information n'est fournie dans le dossier sur le « *programme de suivis scientifiques stricts* » annoncés page 167.

LES CONCLUSIONS

1/ **Considérant** les manquements constatés dans : les protocoles, les moyens mis en œuvre, les analyses et la communication des informations durant la 1^{ère} phase des travaux (dragage / clapage),

2/ **Considérant** les informations communiquées dans le dossier sur les techniques possibles de mise en place des palplanches pour le confortement de Darboussier :

- **Battage** (p 135)

Avantages : - *Efficace dans les terrains durs*
- *Un engin met en place et enlève les palplanches*

Désavantages : - *Fortes nuisances sonores pour le voisinage*
- *Rendement moyen (100 à 150 m²/jour)*
- *Déchire parfois les palplanches.*

- **Vibroponçage** (p 135)

Avantages : - *Rapide, meilleurs rendements (150-200 m²/j)*
- *Un engin nécessaire pour la mise en place*
- *Moins de nuisances sonores qu'un battage*

Désavantages : *Vibrations qui peuvent provoquer des dommages aux structures trop proches.*

- **Vérinage** (P 136)

Avantages : - *Peu de nuisances sonores*
- *Pas de vibrations*
- *Idéal proche de bâtiments existants*
- *Presse, enlève également les palplanches*

Désavantages : - *Un engin est nécessaire pour soulever et guider les palplanches dans la presse*
- *Non adapté à tous les terrains ni toujours possible en milieu maritime*
- *Rendement plus lent (60 à 80 m²/jour)*
- *Coûts supérieurs aux autres techniques (surcoût de l'ordre de 100 %)*

« Le mode de réalisation sera laissé à l'initiative de l'entrepreneur entre le vérinage et le vibrofonçage en fonction des contraintes techniques liées au terrain et aux engins de chantier mobilisables.

La méthode de battage est proscrite, en particulier du fait des conditions particulières du site. Ainsi, les nuisances sonores et impacts causés par le vibrofonçage de palplanches servent de référence pour la présente étude, cette méthode étant plus impactante que le vérinage. »

3/ **Prenant en compte** la fragilité des populations de cétacés sur ce secteur déjà largement anthropisé, et le manque d'informations sur la population de Grand dauphin qui fréquente cette zone de travaux,

Le CSRPN préconise :

- que des précisions soient données quant aux protocoles, moyens techniques et humains,

analyses et suivis scientifiques des travaux mis en œuvre durant la 1ère phase des travaux et avant la 2^{ème} phase prévue pour 2016 (dont notamment le confortement de Darboussier),

- qu'il soit procédé au confortement de Darboussier par la pose de palplanches selon la technique de vérinage (par presse hydraulique) plutôt que par vibrofonçage. L'évitement par le grand dauphin durant les 7 mois de travaux par la technique de vibrofonçage d'une zone habituellement fréquentée peut avoir des conséquences préjudiciables (modification des comportements, stress, perte d'un habitat refuge) sur cette espèce protégée.

Le vérinage sera beaucoup mieux supporté par les habitants de Pointe à Pitre et de ses environs.

Le CSRPN souhaite être invité aux réunions des groupes de travail ainsi qu'à celles du comité de pilotage. Il demande également à être destinataire de toutes les études de suivi des travaux ainsi que celles relatives aux mesures de compensation.

Fait à Basse-Terre, le 18/05/2016

Jean-François BERNARD



Président du CSRPN

Documents annexés :

- Rapport d'échouage du fragment de baleineau le 18/03/2015 :
Rapport échouage Mn 18 03 2015 Goyave - 4 pages -

- Rapport scientifique de l'Observatoire Pelagis – UMS 3462 Expertise et synthèse des données des campagnes d'observation AGOA sur navire dédié 2012-2013-2014 :
<http://www.sanctuaire-agoa.fr/Documentation3/Campagnes-d-observation-Agoa-sur-navire-dedie-2012-2013-2014-Expertise-et-synthese-des-donnees>.

5.6.6 - Avis sur les listes d'espèces indigènes à annexer au projet d'arrêté ministériel visant à interdire l'introduction dans le milieu naturel d'espèces de vertébrés terrestres, de poissons et de crustacés d'eau douce, sur le département de la Guadeloupe

AVIS n° 2016 / 06

**Avis sur les listes d'espèces indigènes à annexer au projet d'arrêté ministériel
visant à interdire l'introduction dans le milieu naturel
d'espèces de vertébrés terrestres, de poissons et de crustacés d'eau douce,
sur le territoire du département de la Guadeloupe**

Vu la saisine du CSRPN par la DEAL Guadeloupe en séance plénière du 30 juin 2014 visant à établir la liste des espèces à faire figurer en annexe de l'arrêté ministériel envisagé pour mettre en œuvre les 1° et 3° de l'article L.411-3 du code l'environnement ;

Vu les conclusions présentées par le groupe de travail constitué au CSRPN pour établir la liste des amphibiens, mammifères et reptiles indigènes à la Guadeloupe, et leur validation en séance plénière du 3 novembre 2015 ;

Vu la liste de poissons et crustacés d'eau douce de Guadeloupe, élaborée d'après les publications existantes¹, validée par Mme Dominique MONTI (Université des Antilles), et transmise avec le projet d'arrêté ministériel aux membres le 13 avril 2016 ;

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance le jeudi 28 avril 2016, à Dothémare (Les Abymes), **propose que les espèces d'amphibiens, de mammifères, de reptiles, de poissons et crustacés d'eau douce citées en annexe du présent avis, intègrent la liste des espèces indigènes à la Guadeloupe à joindre au projet d'arrêté sus-mentionné.**

Le Conseil souligne que l'introduction de ces espèces dans le milieu naturel ne devrait être autorisée que si elle respecte leur aire de répartition naturelle au sein de l'archipel, le cas échéant telle que précisée en annexe.

Fait à Basse-Terre, le 18/05/2016

Jean-François BERNARD



Président du CSRPN

1 Monti D., Keith P. & Vigneux E. 2010. - *Atlas des poissons et crustacés d'eau douce de la Guadeloupe*. Museum national d'Histoire naturelle, Paris, 128p. (Patrimoines naturels ; 69)

ANNEXE

Liste et répartition historique des espèces natives (indigènes) de la Guadeloupe (y compris les espèces disparues *, éteintes** ou migratrices***)

MAMMIFÈRES

Chiroptères

Famille	Nom scientifique espèce	Nom vernaculaire	Autres noms	Répartition historique
Phyllostomidae	<i>Artibeus jamaicensis jamaicensis</i>	Fer de lance commun	Fer de lance de la Jamaïque, Artibé de la Jamaïque	Tout l'archipel
	<i>Artibeus schwartzi</i>	Fer de lance des Petites Antilles	Fer de lance de Schwartz	Basse Terre
	<i>Ardops nichollsi annectens</i>	Ardops des Petites Antilles	Chauve-souris arboricole	Tout l'archipel
	<i>Brachyphylla cavernarum cavernarum</i>	Brachyphyllie des Antilles	Brachyphyllie des cavernes, Chauve-souris à tête de cochon	Tout l'archipel
	<i>Chiroderma improvisum</i>	Chiroderme de la Guadeloupe	-	Basse Terre
	<i>Monophyllus plethodon luciae</i>	Monophylle des Petites Antilles	Fer de lance de la Barbade	Tout l'archipel
	<i>Sturnira thomasi thomasi</i>	Sturnire de la Guadeloupe	-	Basse Terre
Vespertilionidae	<i>Eptesicus guadeloupensis</i>	Sérotine de la Guadeloupe	-	Basse Terre
	<i>Myotis dominicensis</i>	Myotis de la Dominique	Murin de la Dominique	Basse Terre
Molossidae	<i>Molossus molossus molossus</i>	Molosse commun	Chauve-souris	Tout l'archipel
	<i>Tadarida brasiliensis antillarum</i>	Tadaride du Brésil	Chauve-souris	Tout l'archipel
Noctilionidae	<i>Noctilio leporinus mastivus</i>	Noctilion pêcheur	Chauve-souris bouledogue, Grand noctilion	Tout l'archipel
Mormoopidae	<i>Pteronotus davyi davyi</i>	Pteronote de Davy	Chauve-souris à dos nu de Davy	Grande Terre, Basse Terre, Marie-Galante
Natalidae	<i>Natalus stramineus stramineus</i>	Natalide isabelle	Natalide paillé	Tout l'archipel

AMPHIBIENS

Anoures

Famille	Nom scientifique espèce	Nom vernaculaire	Autres noms	Répartition historique
Eleutherodactylidae	<i>Eleutherodactylus barlagnei</i>	Hylode de Barlagne	Grenouille, Gounouy, Grounouy	Basse Terre
	<i>Eleutherodactylus pinchoni</i>	Hylode de Pinchon		Basse Terre
	<i>Eleutherodactylus martinicensis</i>	Hylode de Martinique		Tout l'Archipel
Leptodactylidae	<i>Leptodactylus fallax**</i>	-	Krapo	-

REPTILES

Squamates – Ophidiens

Famille	Nom scientifique espèce	Nom vernaculaire	Autres noms	Répartition historique
Typhlopidae	<i>Typhlops guadeloupensis</i>	Typhlops de Guadeloupe	Couleuvre à deux têtes	Grande Terre et Basse Terre
Dipsadidae	<i>Erythrolamprus juliae</i>	Petite couresse	Couresse, Kouwès, Koulèv	Grande Terre, Basse Terre et Marie-Galante
	<i>Alsophis antillensis</i>	Grande couresse de Guadeloupe	Couresse de Guadeloupe, Kouwès, Koulèv	Grande Terre, Basse Terre et Marie-Galante
	<i>Alsophis sanctonum</i>	Alsophis sanctonum	Couresse, Kouwès, Koulèv	Archipel des Saintes
Boidae	<i>Boa constrictor nebulosa**</i>	-	Boa constricteur	-

Squamates – Lacertiliens

Famille	Nom scientifique espèce	Nom vernaculaire	Autres noms	Répartition historique
Anguillidae	<i>Clelia sp.**</i>	-	Clibro	-
	<i>Diploglossus sp.**</i>	-	-	-
Dactyloidae	<i>Ctenonotus marmoratus</i>	Anolis de la Guadeloupe	Anolis à tête marbrée, Anolis, Zandoli	Grande Terre et Basse Terre
	<i>Ctenonotus chrysops</i>	Anolis de Petite Terre	Anolis, Zandoli	Archipel de Petite Terre
	<i>Ctenonotus desiradei</i>	Anolis de la Désirade		La Désirade
	<i>Ctenonotus kahouannensis</i>	Anolis de Kahouanne		Îlet Kahouanne et Îlet Tête-à-l'Anglais
	<i>Ctenonotus terraearum</i>	Anolis des Saintes		Archipel des Saintes
	<i>Ctenonotus ferreus</i>	Anolis de Marie-Galante	Marie-Galante	
	<i>Ctenonotus marmoratus pigeonensis</i>	Anolis des Îlets Pigeons	-	Îlets Pigeons
Iguanidae	<i>Iguana delicatissima</i>	Iguane des Petites Antilles	Iguane délicat, Léza	Tout l'archipel
Leiocephalidae	<i>Leiocephalus cf. Leiocephalus cuneus**</i>	-	Holotropide roquet	-
Phyllodactylidae	<i>Thecadactylus rapicauda</i>	Thécadactyle à queue turbinée	Mabouia des cocotiers, Gran mabouya, Mabouya kolan	Tout l'archipel
Sphaerodactylidae	<i>Sphaerodactylus fantasticus</i>	Sphérodactyle fantastique	Sphérodactyle bizarre, Ti mabouya, Mabouya tè, Salamandre	Tout l'archipel sauf les Saintes
	<i>Sphaerodactylus physacinus</i>	Sphérodactyle des Saintes	-	Archipel des Saintes
	<i>Sphaerodactylus fantasticus kahouannensis</i>	Sphérodactyle de Kahouanne	-	Îlet Kahouanne
	<i>Sphaerodactylus fantasticus pigeonensis</i>	Sphérodactyle des Îlets Pigeons	-	Îlets Pigeons

Squamates – Lacertiliens (suite)

Famille	Nom scientifique espèce	Nom vernaculaire	Autres noms	Répartition historique
Mabuyidae	<i>Mabuya desiradae</i>	Scinque de la Guadeloupe	Lézard doré, Zandoli doré	La Désirade
	<i>Mabuya grandisterrae</i>	Scinque de Grande-Terre		-
	<i>Mabuya guadeloupae</i>	Scinque de Basse-Terre		-
	<i>Mabuya cochonae</i>	Scinque de l'Îlet Cochon		-
	<i>Capitellum mariagalantae</i>	Scinque de Marie-Galante		Marie-Galante
Gymnophthalmidae	<i>Gymnophthalmus pleii</i>	Gymnophthalme de Plée	Chofé-soley	Grande Terre
Teiidae	<i>Ameiva cineracea</i> **	-	Ameive brun	-
	<i>Ameiva major</i> **	-	Ameive majeur	-

CRUSTACES D'EAU DOUCE (y compris les espèces migratrices***)

Famille	Nom scientifique espèce	Nom vernaculaire	Autres noms
Atyidae	<i>Atya innocous</i> ***	Cacador	Bouc
	<i>Atya scabra</i> ***		
	<i>Jonga serrei</i> ***	Petit bouc	-
	<i>Micritya poeyi</i> ***		-
	<i>Potimirim glabra</i> ***		-
	<i>Potimirim potimirim</i> ***		-
Xiphocarididae	<i>Xiphocaris elongata</i> ***	Pissette	-
Palaemonidae	<i>Macrobrachium acanthurus</i> ***	Bouquet canelle	Écrevisse
	<i>Macrobrachium carcinus</i> ***	Ouassou	
	<i>Macrobrachium crenulatum</i> ***	Queue rouge	Gros mordant, écrevisse
	<i>Macrobrachium faustinum</i> ***	Alexis	
	<i>Macrobrachium heterochirus</i> ***	Grand bras	
	<i>Palaemon pandaliformis</i> ***	Bouquet potitinga	
Pseudothelphusidae	<i>Guinotia dentata</i>	Cirrique	Crabe de rivière

POISSONS D'EAU DOUCE (y compris les espèces migratrices***)

Famille	Nom scientifique espèce	Nom vernaculaire	Autres noms
Anguillidae	<i>Anguilla rostrata</i> ***	Z'anguille	-
Rivulidae	<i>Kryptolebias marmoratus</i> ***	Poisson gale	-
Syngnathidae	<i>Microphis lineatus</i> ***	Poisson-brindille	Syngnathe
Mugilidae	<i>Agonostomus monticola</i> ***	Mulet de montagne	-
Gobiesocidae	<i>Arcos nudus</i> ***	Tétard	-
Eleotridae	<i>Dormitator maculatus</i> ***	Ti-neg	-
	<i>Gobiomorus dormitor</i> ***	Grand dormeur	-
	<i>Eleotris amblyopsis</i> ***	Pitit dormè	-
	<i>Eleotris perniger</i> ***	Pitit dormè	Flèche
Gobiidae	<i>Awaous banana</i> ***	Jolpot	-
	<i>Sicydium punctatum</i> ***	Colle-roche	-
	<i>Sicydium plumieri</i> ***	Colle-roche	-

5.6.7 - Avis sur la liste des espèces d'oiseaux naturellement présents dans le milieu à annexer au projet d'arrêté ministériel visant à interdire l'introduction d'oiseaux dans le milieu naturel, sur le territoire du département de la Guadeloupe

AVIS n° 2016 / 07

**Avis sur la liste d'espèces d'oiseaux naturellement présentes dans le milieu
à annexer au projet d'arrêté ministériel
visant à interdire l'introduction d'oiseaux dans le milieu naturel,
sur le territoire du département de la Guadeloupe**

Vu la saisine du CSRPN par la DEAL Guadeloupe en séance plénière du 30 juin 2014 visant à établir la liste des espèces à faire figurer en annexe de l'arrêté ministériel envisagé pour mettre en œuvre les 1° et 3° de l'article L.411-3 du code l'environnement ;

Vu la 9^{ème} édition de la liste des oiseaux de la Guadeloupe (Levesque *et al.*, 2016)¹ ;

Vu les conclusions présentées par le groupe de travail constitué au CSRPN pour établir la liste des espèces d'oiseaux naturellement présentes dans le milieu naturel de Guadeloupe, et leur validation en séance plénière du 27 juin 2016;

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance le jeudi 27 juin 2016, à Dothémare (Les Abymes), **propose que les espèces d'oiseaux citées en annexe du présent avis, intègrent la liste des espèces d'oiseaux naturellement présentes dans le milieu naturel de la Guadeloupe** à joindre au projet d'arrêté sus-mentionné.

Le Conseil souligne que les espèces d'oiseaux retenues comme naturellement présentes dans le milieu naturel sont les espèces dont la présence permanente, saisonnière ou occasionnelle ne peut être attribuée à une intervention directe de l'homme.

Fait à Basse-Terre, le 05/07/2016

Gilles LEBLOND



Président du CSRPN

¹ Levesque A. & Delcroix F. 2016. Liste des oiseaux de la Guadeloupe (9^{ème} édition). Grande-Terre, Basse-Terre, Marie-Galante, les Saintes, la Désirade, Îlets de la Petite Terre. Rapport AMAZONA n° 40. 20 p.

ANNEXE

Noms français	English name	Noms scientifiques
ANATIDAE		
Dendrocygne veuf	White-faced Whistling-Duck	<i>Dendrocygna viduata</i>
Dendrocygne à ventre noir	Black-bellied Whistling-Duck	<i>Dendrocygna autumnalis</i>
Dendrocygne des Antilles	West-Indian Whistling-Duck	<i>Dendrocygna arborea</i>
Dendrocygne fauve	Fulvous Whistling-Duck	<i>Dendrocygna bicolor</i>
Oie des neiges	Snow Goose	<i>Chen caerulescens</i>
Canard d'Amérique	American Wigeon	<i>Anas americana</i>
Canard noir	American Black Duck	<i>Anas rubripes</i>
Canard colvert	Mallard	<i>Anas platyrhynchos</i>
Sarcelle à ailes bleues	Blue-winged Teal	<i>Anas discors</i>
Canard souchet	Northern Shoveler	<i>Anas clypeata</i>
Canard des Bahamas	White-cheeked Pintail	<i>Anas b. bahamensis</i>
Canard pilet	Northern Pintail	<i>Anas acuta</i>
Sarcelle d'été	Garganey	<i>Anas querquedula</i>
Sarcelle d'hiver	Eurasian Teal	<i>Anas c. crecca</i>
Sarcelle à ailes vertes	Green-winged Teal (American)	<i>Anas crecca carolinensis</i>
Fuligule à bec cerclé	Ring-necked Duck	<i>Aythya collaris</i>
Fuligule à tête noire	Lesser Scaup	<i>Aythya affinis</i>
Harle couronné	Hooded Merganser	<i>Lophodytes cucullatus</i>
Erismature routoutou	Masked Duck	<i>Nomonyx dominicus</i>
Erismature rousse	Ruddy Duck	<i>Oxyura j. jamaicensis</i>
PODICIPEDIDAE		
Grèbe à bec bigarré	Pied-billed Grebe	<i>Podilymbus podiceps antillarum</i>
PHOENICOPTERIDAE		
Flamant des Caraïbes	American Flamingo	<i>Phoenicopterus ruber</i>
PROCELLARIDAE		
Pétrel de Trindade	Trindade Petrel	<i>Pterodroma arminjoniana</i>
Pétrel diabolin	Black-capped Petrel	<i>Pterodroma hastata</i>
Puffin cendré	Cory's Shearwater	<i>Calonectris diomedea</i>
Puffin du Cap-Vert	Cape Verde Shearwater	<i>Calonectris edwardsii</i>
Puffin majeur	Great Shearwater	<i>Ardenna gravis</i>
Puffin fuligineux	Sooty Shearwater	<i>Ardenna grisea</i>
Puffin des Anglais	Manx Shearwater	<i>Puffinus puffinus</i>
Puffin d'Audubon	Audubon's Shearwater	<i>Puffinus lhermannieri</i>
HYDROBATIDAE		
Océanite de Wilson	Wilson's Storm Petrel	<i>Oceanites oceanicus</i>
Océanite cul-blanc	Leach's Storm Petrel	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>
PHAETHONTIDAE		
Phaéon à bec jaune	White-tailed Tropicbird	<i>Phaethon lepturus catesbyi</i>
Phaéon à bec rouge	Red-billed Tropicbird	<i>Phaethon aethereus mesonauta</i>
FREGATIDAE		
Frégate superbe	Magnificent Frigatebird	<i>Fregata magnificens</i>
SULIDAE		
Fou masqué	Masked Booby	<i>Sula d. dactylatra</i>
Fou brun	Brown Booby	<i>Sula l. leucogaster</i>
Fou à pieds rouges	Red-footed Booby	<i>Sula s. sula</i>
PHALACROCORACIDAE		
Cormoran à aigrettes	Double-crested Cormorant	<i>Phalacrocorax auritus</i>
PELECANIDAE		
Pélican brun	Brown Pelican	<i>Pelecanus o. occidentalis</i>

ARDEIDAE		
Butor d'Amérique	American Bittern	<i>Botaurus lentiginosus</i>
Petit Blogois	Least Bittern	<i>Ixobrychus e. exilis</i>
Grand Héron	Great Blue Heron	<i>Ardea herodias</i>
Héron cendré	Gray Heron	<i>Ardea cinerea</i>
Grande Aigrette	Great Egret (American)	<i>Ardea alba egretta</i>
Aigrette garzette	Little Egret	<i>Egretta g. garzetta</i>
Aigrette neigeuse	Snowy Egret	<i>Egretta thula thula</i>
Aigrette bleue	Little Blue Heron	<i>Egretta caerulea</i>
Aigrette tricolore	Tricolored Heron	<i>Egretta tricolor ruficollis</i>
Héron garde-bœufs	Cattle Egret	<i>Bubulcus l. ibis</i>
Héron vert	Green Heron	<i>Butorides v. virescens</i>
Héron strié	Striated Heron	<i>Butorides s. striata</i>
Bihorean gris	Black-crowned Night-Heron (American)	<i>Nycticorax nycticorax hoactli</i>
Bihorean violacé	Yellow-crowned Night-Heron	<i>Nyctanassa violacea bancrofti</i>
THRESKIORNITHIDAE		
Ibis falcinelle	Glossy Ibis	<i>Plegadis falcinellus</i>
Spatule rosée	Roseate Spoonbill	<i>Platalea ajaja</i>
PANDIONIDAE		
Balbusard pêcheur	Osprey	<i>Pandion haliaetus carolinensis</i>
Balbusard pêcheur	Osprey	<i>Pandion haliaetus ridgwaii</i>
ACCIPITRIDAE		
Busard des roseaux	Eurasian Marsh-Harrier	<i>Circus aeruginosus</i>
Busard Saint-Martin	Northern Harrier (American)	<i>Circus cyaneus hudsonius</i>
Milan noir	Black Kite	<i>Milvus migrans</i>
Buse à queue rousse	Red-tailed Hawk	<i>Buteo jamaicensis</i>
RALLIDAE		
Râle des genêts	Corn Crane	<i>Crax crax</i>
Râle tapageur	Clapper Rail	<i>Rallus crepitans caribaeus</i>
Marouette ponctuée	Spotted Crane	<i>Porzana porzana</i>
Marouette de Caroline	Sora	<i>Porzana carolina</i>
Talève violacée	Purple Gallinule	<i>Porphyrio martinicus</i>
Gallinule d'Amérique	Common Gallinule	<i>Gallinula galeata cerceris</i>
Foulque d'Amérique	American Coot	<i>Fulica a. americana</i>
Foulque à cachet blanc	Caribbean Coot	<i>Fulica caribaea</i>
RECURVIROSTRIDAE		
Echasse blanche	Black-winged Stilt	<i>Himantopus himantopus</i>
Echasse d'Amérique	Black-necked Stilt	<i>Himantopus m. mexicanus</i>
HAEMATOPODIDAE		
Huitrier d'Amérique	American Oystercatcher	<i>Haematopus p. palliatus</i>
CHARADRIIDAE		
Pluvier argenté	Black-bellied Plover	<i>Pluvialis squatarola</i>
Pluvier bronzé	American Golden Plover	<i>Pluvialis dominica</i>
Gravelot d'Azara	Collared Plover	<i>Charadrius collaris</i>
Gravelot neigeux	Snowy Plover	<i>Charadrius nivosus</i>
Gravelot de Wilson	Wilson's Plover	<i>Charadrius w. wilsonia</i>
Grand Gravelot	Common Ringed Plover	<i>Charadrius hiaticula</i>
Gravelot semipalmé	Semipalmated Plover	<i>Charadrius semipalmatus</i>
Gravelot siffleur	Piping Plover	<i>Charadrius melodus</i>
Gravelot kildir	Killdeer	<i>Charadrius vociferus</i>

SCOLOPACIDAE		
Chevalier grivelé	Spotted Sandpiper	<i>Actitis macularia</i>
Chevalier solitaire	Solitary Sandpiper	<i>Tringa solitaria</i>
Grand Chevalier	Greater Yellowlegs	<i>Tringa melanoleuca</i>
Chevalier semipalmé	Eastern Willet	<i>Tringa s. semipalmata</i>
Chevalier semipalmé	Western Willet	<i>Tringa semipalmata inornata</i>
Petit Chevalier	Lesser Yellowlegs	<i>Tringa flavipes</i>
Chevalier sylvain	Wood Sandpiper	<i>Tringa glareola</i>
Maubèche des champs	Upland Sandpiper	<i>Barrtramia longicauda</i>
Courlis esquimau	Esquimaux Curlew	<i>Numenius borealis</i>
Courlis corlieu d'Europe	Whimbrel (European)	<i>Numenius p. phaeopus</i>
Courlis corlieu d'Amérique	Whimbrel (American)	<i>Numenius phaeopus hudsonicus</i>
Courlis à long bec	Long-billed Curlew	<i>Numenius americanus</i>
Barge hudsonienne	Hudsonian Godwit	<i>Limosa haemastica</i>
Barge marbrée	Marbled Godwit	<i>Limosa fedoa</i>
Tournepietre à collier	Ruddy Turnstone	<i>Arenaria interpres mortinella</i>
Bécasseau maubèche	Red Knot	<i>Calidris canutus rufa</i>
Combattant varié	Ruff	<i>Calidris pugnax</i>
Bécasseau à échasses	Silt Sandpiper	<i>Calidris himantopus</i>
Bécasseau cocorli	Curlew Sandpiper	<i>Calidris ferruginea</i>
Bécasseau sanderling	Sanderling	<i>Calidris alba</i>
Bécasseau variable	Dunlin	<i>Calidris alpina</i>
Bécasseau de Baird	Baird's Sandpiper	<i>Calidris bairdi</i>
Bécasseau minuscule	Least Sandpiper	<i>Calidris minutilla</i>
Bécasseau à croupion blanc	White-rumped Sandpiper	<i>Calidris fuscicollis</i>
Bécasseau roussâtre	Buff-breasted Sandpiper	<i>Calidris subruficollis</i>
Bécasseau à poitrine cendrée	Pectoral Sandpiper	<i>Calidris melanotos</i>
Bécasseau semipalmé	Semipalmated Sandpiper	<i>Calidris pusilla</i>
Bécasseau d'Alaska	Western Sandpiper	<i>Calidris mauri</i>
Bécassin roux	Short-billed Dowitcher	<i>Limnodromus griseus</i>
Bécassin à long bec	Long-billed Dowitcher	<i>Limnodromus scolopaceus</i>
Bécassine de Wilson	Wilson's Snipe	<i>Gallinago delicata</i>
Phalarope de Wilson	Wilson's Phalarope	<i>Phalaropus tricolor</i>
Phalarope à bec étroit	Red-necked Phalarope	<i>Phalaropus lobatus</i>
Phalarope à bec large	Red Phalarope	<i>Phalaropus fulicarius</i>
Glaréole à collier	Collared Pratincole	<i>Glareola pratincola</i>
STERCORARIIDAE		
Grand Labbe	Great Skua	<i>Stercorarius skua</i>
Labbe de McCormick	South Polar Skua	<i>Stercorarius maccormicki</i>
Labbe pomarin	Pomarine Jaeger	<i>Stercorarius pomarinus</i>
Labbe parasite	Parasitic Jaeger	<i>Stercorarius parasiticus</i>
Labbe à longue queue	Long-tailed Jaeger	<i>Stercorarius longicaudus</i>
LARIDAE		
Mouette tridactyle	Black-legged Kittiwake (tridactyla)	<i>Rissa tridactyla tridactyla</i>
Mouette de Bonaparte	Bonaparte's Gull	<i>Chroicocephalus philadelphia</i>
Mouette rieuse	Black-headed Gull	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>
Mouette atricille	Laughing Gull	<i>Leucophaeus atricilla atricilla</i>
Mouette de Franklin	Franklin's Gull	<i>Leucophaeus pipixcan</i>
Goéland à bec cerclé	Ring-billed Gull	<i>Larus delawarensis</i>
Goéland argenté d'Amérique	Herring Gull (American)	<i>Larus argentatus smithsonianus</i>

Goéland arctique (Kumlien)	Iceland Gull (kumlien)	<i>Larus glaucoides kumlieni</i>
Goéland brun	Lesser Black-backed Gull	<i>Larus fuscus</i>
Goéland marin	Great Black-backed Gull	<i>Larus marinus</i>
Noddi brun	Brown Noddy	<i>Anous s. stolidus</i>
Sterne fuligineuse	Sooty Tern	<i>Onychoprion f. fuscatus</i>
Sterne bridée	Bridled Tern	<i>Onychoprion anaethetus recognitus</i>
Petite Sterne	Least Tern	<i>Sterna a. antillarum</i>
Sterne hausse	Gull-billed Tern	<i>Geiochelidon nilotica</i>
Sterne caspienne	Caspian Tern	<i>Hydroprogne caspia</i>
Guifette noire	Black Tern (American)	<i>Chlidonias niger surinamensis</i>
Guifette leucoptère	White-winged Tern	<i>Chlidonias leucopterus</i>
Sterne de Dougall	Roseate Tern	<i>Sterna d. dougalli</i>
Sterne pierregarin	Common Tern (hirundo)	<i>Sterna h. hirundo</i>
Sterne arctique	Arctic Tern	<i>Sterna paradisaea</i>
Sterne de Forster	Forster's Tern	<i>Sterna forsteri</i>
Sterne royale	Royal Tern (American)	<i>Thalasseus m. maximus</i>
Sterne caugek	Sandwich Tern (Cabot's)	<i>Thalasseus sandvicensis acyflavidus</i>
Sterne de Cayenne	Sandwich Tern (Cayenne)	<i>Thalasseus sandvicensis enrygnathus</i>
COLOMBIDAE		
Pigeon à cou rouge	Scaly-naped Pigeon	<i>Patagioenas squamosa</i>
Pigeon à couronne blanche	White-crowned Pigeon	<i>Patagioenas leucocephala</i>
Colombe à queue noire	Common Ground-Dove	<i>Columbina passerina nigrifrons</i>
Colombe rouviolette	Ruddy Quail-Dove	<i>Geotrygon montana martinica</i>
Colombe à croissants	Bridled Quail-Dove	<i>Geotrygon mystacea</i>
Tourterelle à ailes blanches	White-winged Dove	<i>Zenaida a. asiatica</i>
Tourterelle à queue carrée	Zenaida Dove	<i>Zenaida a. asrita</i>
Tourterelle oreillard	Eared Dove	<i>Zenaida auriculata</i>
CUCULIDAE		
Coulicou à bec jaune	Yellow-billed Cuckoo	<i>Coccyzus americanus</i>
Coulicou manioc	Mangrove Cuckoo	<i>Coccyzus minor</i>
Coulicou à bec noir	Black-billed Cuckoo	<i>Coccyzus erythrophthalmus</i>
Ani à bec lisse	Smooth-billed Ani	<i>Crotophaga ani</i>
STRIGIDAE		
Chouette des terriers	Burrowing Owl	<i>Athene cucularia guadeloupeensis</i>
CAPRIMULGIDAE		
Engoulevent d'Amérique	Common Nighthawk	<i>Chordeiles minor</i>
Engoulevent pyramidal	Antillean Nighthawk	<i>Chordeiles g. gundlachi</i>
APODIDAE		
Martinet sombre	Black Swift	<i>Cypseloides n. niger</i>
Martinet à collier blanc	White-collared Swift	<i>Streptoprocne zonaris</i>
Martinet ramoneur	Chimney Swift	<i>Chaetura pelagica</i>
Martinet chiquisol	Lesser Antillean Swift	<i>Chaetura martinica</i>
Martinet à ventre blanc	Alpine Swift	<i>Apus melba</i>
TROCHILIDAE		
Colibri madère	Purple-throated Carib	<i>Eulampis jugularis</i>
Colibri fille-vert	Green-throated Carib	<i>Eulampis h. holosericeus</i>
Colibri huppé	Antillean Crested Hummingbird	<i>Orthorhynchus cristatus exilis</i>
ALCEDINIDAE		
Martin-pêcheur à ventre roux	Ringed Kingfisher	<i>Megaceryle torquata stictipennis</i>
Martin-pêcheur d'Amérique	Belted Kingfisher	<i>Megaceryle alcyon</i>

PICIDAE		
Pic de la Guadeloupe	Guadeloupe Woodpecker	<i>Melanerpes herminieri</i>
Pic maculé	Yellow-bellied Sapsucker	<i>Sphyrapicus varius</i>
FALCONIDAE		
Faucon crécerelle	Eurasian Kestrel	<i>Falco tinnunculus</i>
Crécerelle d'Amérique	American Kestrel (Eastern Caribbean)	<i>Falco sparverius caribaeorum</i>
Faucon émerillon	Merlin	<i>Falco columbarius</i>
Faucon pèlerin	Peregrine Falcon	<i>Falco peregrinus</i>
TYRANNIDAE		
Elénie siffleuse	Caribbean Elaenia	<i>Elaenia m. martinica</i>
Pioui de l'Est	Eastern Wood-Pewee	<i>Contopus virens</i>
Moucherolle gobemouche	Lesser Antillean Pewee	<i>Contopus latirostris brunneticapillus</i>
Moucherolle des saules/aulnes	Willow/Alder Flycatcher	<i>Empidonax traillii/ainorum</i>
Tyran jumeau	Lesser Antillean Flycatcher	<i>Myiarchus o. obert</i>
Tyran gris	Gray Kingbird	<i>Tyrannus dominicensis vorax</i>
Tyran des savanes	Fork-tailed Flycatcher	<i>Tyrannus savana</i>
VIREONIDAE		
Viréo aux yeux blancs	White-eyed Vireo	<i>Vireo griseus</i>
Viréo à gorge jaune	Yellow-throated Vireo	<i>Vireo flavifrons</i>
Viréo aux yeux rouges	Red-eyed Vireo	<i>Vireo olivaceus</i>
Viréo à moustaches	Black-whiskered Vireo	<i>Vireo altiloquus barbadenusis</i>
HIRUNDINIDAE		
Hirondelle à ailes hérissées	Northern Rough-winged Swallow	<i>Stelgidopteryx serripennis</i>
Hirondelle noire	Purple Martin	<i>Progne subis</i>
Hirondelle à ventre blanc	Caribbean Martin	<i>Progne dominicensis</i>
Hirondelle bicolore	Tree Swallow	<i>Tachycineta bicolor</i>
Hirondelle de rivage	Bank Swallow	<i>Riparia riparia</i>
Hirondelle rustique	Barn Swallow (American)	<i>Hirundo rustica erythrogaster</i>
Hirondelle à front blanc	Cliff Swallow	<i>Petrochelidon pyrrhonota</i>
Hirondelle à front brun	Cave Swallow	<i>Petrochelidon fulva</i>
Hirondelle de fenêtre	Common House-Martin	<i>Delichon urbicum</i>
TROGLODYTIDAE		
Troglodyte familier	House Wren	<i>Troglodytes aedon guadelospensis</i>
MUSCICAPIDAE		
Traquet moiteux	Northern Wheatear	<i>Oenanthe oenanthe</i>
TURDIDAE		
Grive à joues grises	Grey-cheeked Thrush	<i>Catharus minimus</i>
Grive à dos olive	Swainson's Thrush	<i>Catharus ustulatus</i>
Merle à lunettes	Spectacled Thrush	<i>Turdus n. nudigents</i>
Grive à pieds jaunes	Forest Thrush	<i>Turdus l. lherminieri</i>
MIMIDAE		
Moqueur chat	Gray Catbird	<i>Dumetella carolinensis</i>
Moqueur grivotte	Scaly-breasted Thrasher	<i>Allenia fusca hypenema</i>
Moqueur corossol	Pearly-eyed Thrasher	<i>Margarops fuscatus demistrostris</i>
Trembleur brun	Brown Tumbler	<i>Cinclocerthia ruficauda tremula</i>
Moqueur des savanes	Tropical Mockingbird	<i>Mimus gilvus antillarum</i>
BOMBYCILLIDAE		
Jaseur d'Amérique	Cedar Waxwing	<i>Bombycilla cedrorum</i>

PARULIDAE		
Paruline couronnée	Ovenbird	<i>Seturus auricapilla</i>
Paruline vermivore	Worm-eating Warbler	<i>Helminthos vermivorum</i>
Paruline hochequeue	Louisiana Waterthrush	<i>Parkesia motacilla</i>
Paruline des ruisseaux	Northern Waterthrush	<i>Parkesia noveboracensis</i>
Paruline à ailes bleues	Blue-winged Warbler	<i>Vermivora cyanoptera</i>
Paruline noir et blanc	Black-and-white Warbler	<i>Mniotilta varia</i>
Paruline orangée	Prothonotary Warbler	<i>Protonotaria citrea</i>
Paruline obscure	Tennessee Warbler	<i>Oreothlypis peregrina</i>
Paruline à gorge grise	Connecticut Warbler	<i>Oporornis agilis</i>
Paruline du Kentucky	Kentucky Warbler	<i>Geothlypis formosa</i>
Paruline masquée	Common Yellowthroat	<i>Geothlypis trichas</i>
Paruline caféïette	Plumbeous Warbler	<i>Setophaga plumbea</i>
Paruline à capuchon	Hooded Warbler	<i>Setophaga citrina</i>
Paruline flamboyante	American Redstart	<i>Setophaga ruticilla</i>
Paruline tigrée	Cape May Warbler	<i>Setophaga tigrina</i>
Paruline à collier	Northern Parula	<i>Setophaga americana</i>
Paruline à tête cendrée	Magnolia Warbler	<i>Setophaga magnolia</i>
Paruline à poitrine baie	Bay-breasted Warbler	<i>Setophaga castanea</i>
Paruline à gorge orangée	Blackburnian Warbler	<i>Setophaga fusca</i>
Paruline jaune	Yellow Warbler (Northern)	<i>Setophaga petechia</i> [groupe <i>aethya</i>]
Paruline jaune	Yellow Warbler (Golden)	<i>Setophaga petechia melanoptera</i>
Paruline à flancs marron	Chestnut-sided Warbler	<i>Setophaga pensylvanica</i>
Paruline rayée	Blackpoll Warbler	<i>Setophaga striata</i>
Paruline bleue	Black-throated Blue Warbler	<i>Setophaga caerulescens</i>
Paruline à couronne rousse	Palm Warbler	<i>Setophaga palmarum</i>
Paruline des pins	Pine Warbler	<i>Setophaga pinus</i>
Paruline à croupion jaune	Yellow-rumped Warbler (Myrtle)	<i>Setophaga coronata coronata</i>
Paruline à gorge jaune	Yellow-throated Warbler	<i>Setophaga dominica</i>
Paruline des prés	Prairie Warbler	<i>Setophaga discolor</i>
Paruline à gorge noire	Black-throated Green Warbler	<i>Setophaga virens</i>
THRAUPIDAE		
Sucrier à ventre jaune	Bananaquit	<i>Coereba flavivola bahirolemica</i>
Sporophale cici	Black-faced Grassquit	<i>Tiaria bicolor</i>
Sporophale rougegorge	Lesser Antillean Bullfinch	<i>Loxia noctis destradenis</i>
Sporophale rougegorge	Lesser Antillean Bullfinch	<i>Loxia noctis dominicana</i>
Saltator gros-bec	Lesser Antillean Saltator	<i>Saltator albicollis guadeloupenis</i>
CARDINALIDAE		
Tangara vermillon	Summer Tanager	<i>Piranga rubra</i>
Tangara écarlate	Scarlet Tanager	<i>Piranga olivacea</i>
Cardinal à poitrine rose	Rose-breasted Grosbeak	<i>Phainicicus ludoviciana</i>
Guiraca bleu	Blue Grosbeak	<i>Passerina caerulea</i>
Passerin indigo	Indigo Bunting	<i>Passerina cyanea</i>
Dickcissel d'Amérique	Dickcissel	<i>Spiza americana</i>
ICTERIDAE		
Goglu des prés	Bobolink	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>
Quiscalte merle	Carib Grackle	<i>Quiscalus lugubris guadeloupenis</i>
Vacher luisant	Shiny Cowbird	<i>Molothrus bonariensis</i>
Oriole des vergers	Orchard Oriole	<i>Icteria spuria</i>
Oriole de Baltimore	Baltimore Oriole	<i>Icteria galbula</i>
FRINGILLIDAE		
Organiste louis-d'or	Antillean Euphonia	<i>Euphonia musica flavifrons</i>

5.6.8 - Avis sur la protection de la Grive à Pieds Jaunes (*Turdus lherminieri*)

AVIS n° 2016 / 08

Avis sur la protection de la Grive à Pieds Jaunes (*Turdus lherminieri*)

Vu l'auto-saisine du CSRPN Guadeloupe et le débat qui s'est tenu en séance plénière du 27 juin 2016, visant à rendre un avis sur la protection de la Grive à pieds jaunes;

Vu l'ordonnance 2014-1329 relative aux délibérations à distances des instances administratives à caractère collégial qui prévoit les conditions de mise en œuvre d'une procédure de vote à distance;

Le CSRPN, consulté par voie numérique du 20 au 22 septembre 2016, émet l'avis suivant.

L'archipel de la Guadeloupe fait partie du « hotspot » de biodiversité des îles de la Caraïbe. Il présente un taux important d'espèces endémiques de cet archipel, de quelques îles, des Petites Antilles ou bien de la Caraïbe. Cette biodiversité remarquable est encore menacée par différentes pressions anthropiques notamment la réduction des forêts naturelles, habitats de prédilection de plusieurs oiseaux endémiques des Antilles.

La Grive à pieds jaunes (*Turdus lherminieri*) est un oiseau endémique, strictement forestier, réparti mondialement sur un territoire de moins de 3000 km² (la taille d'un petit département français) comprenant 4 îles des Petites Antilles : Montserrat (affecté par les éruptions de son volcan), la Guadeloupe (Basse-Terre et Grande Terre), la Dominique et Sainte Lucie, où elle est extrêmement rare, voire serait éteinte (Arnoux, 2012). Protégée dans les autres îles, elle demeure chassable en Guadeloupe malgré le fait qu'elle soit inscrite depuis l'année 2000 sur la liste rouge mondiale de l'IUCN dans la catégorie « vulnérable ».

Le CSRPN de Guadeloupe a débattu de l'intérêt patrimonial et de la vulnérabilité de la Grive à pieds jaunes lors de la séance plénière du 21 septembre 2007 et a voté à l'unanimité un avis réclamant la protection intégrale de l'espèce le 7 mars 2008 (Avis n°2008/1).

D'autres éléments sont venus ensuite conforter cet avis :

- la réduction de son habitat, la forêt, notamment celle de moyenne altitude (IGN, 2014 ; Eraud, 2012),
- les récents travaux sur sa répartition et l'isolement génétique des sous populations de la Dominique, de Montserrat et, pour la Guadeloupe, de celles de la Basse-Terre et de la Grande-Terre (Arnoux, 2012),
- l'inscription de la Grive à pieds jaunes sur la liste rouge des espèces menacées de France (IUCN, 2012),
- l'imprégnation de la Grive à pieds jaunes par le chlordécone (pesticide organochloré aux propriétés reprotoxiques et perturbatrices endocriniennes chez les oiseaux), ce qui a conduit les autorités à interdire la consommation de cet oiseau sur

toute la zone contaminée (Arrêté n°2012-747). Ce pesticide, extrêmement rémanent, possède des propriétés reprotoxiques et perturbatrices endocriniennes chez les oiseaux (INERIS, 2012 ; IPCS, 1984) et pourrait représenter un risque aggravant à long terme sur les populations de la Grive à pieds jaunes.

Aussi, le CSRPN réitère sa demande de protection intégrale de la Grive à pieds jaunes en l'intégrant dans la liste des espèces proposées pour une protection par arrêté ministériel (Avis n°2016/2). Cette dernière proposition s'inscrit dans le cadre officiel d'une saisine du CSRPN en juin 2014 appuyée par une demande de la DEAL.

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Guadeloupe s'interroge sur le maintien de la Grive à pieds jaunes sur la liste des espèces chassables, ce qui constitue non seulement un facteur de menace supplémentaire pour cet oiseau, mais pose aussi un problème de cohérence par rapport à la politique générale de la France, en particulier celle des territoires insulaires d'outremer, et singulièrement de la Région Guadeloupe, en matière de conservation de la biodiversité.

Concernant cet oiseau endémique vulnérable, le CSRPN Guadeloupe souligne l'impact pédagogique extrêmement négatif sur la protection de la biodiversité en général que produit l'officialisation de la destruction, effective ou potentielle (inscription sur la liste des espèces chassables), de cette espèce.

Selon le CSRPN Guadeloupe toute argumentation sur la vulnérabilité de cette espèce qui ne serait pas conforme à celle de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) doit s'exprimer prioritairement par une demande officielle de révision du statut, adressée à l'UICN.

D'autre part, le CSRPN Guadeloupe tient à rappeler que la chasse d'un oiseau endémique correspond à un intérêt particulier mineur contrairement à la protection de la biodiversité qui relève de l'intérêt général. La notion d'intérêt général est indissociable de celle d'un patrimoine commun.

En conclusion le CSRPN Guadeloupe réédite sa demande de protection intégrale de la Grive à pieds jaunes par arrêté ministériel en région Guadeloupe.

Fait à Basse-Terre, le 22/09/2016

Gilles LEBLOND



Président du CSRPN

Références bibliographiques

Arnoux, E. 2012. Variation génotypique et génétique chez la Grive à pieds jaunes (*Turdus lherminieri*) à différentes échelles. Thèse de doctorat. Université de Bourgogne. 260p.

CSRPN Guadeloupe. 2008. Avis n°2008 /1 concernant le statut et la protection de la Grive à pattes jaunes en Guadeloupe. 1p.

CSRPN Guadeloupe. 2016. Avis n°2016 /2. Avis sur les espèces nécessitant un statut de protection. 8p.

Eraud C., Arnoux E., Levesque A., Van Laere G. & Magnin H. (2012). Biologie des populations et statut de conservation des oiseaux endémiques des Antilles en Guadeloupe. Rapport d'étude ONCFS-Parc National Guadeloupe. 302p.

IGN, Conseil Général de la Guadeloupe. 2014. Diagnostic des forêts de la Guadeloupe. Synthèse. 39p.

INERIS. 2012. Valeur guide environnementale. Chlordécone. N° cas 143-50-0. Validation groupe d'experts : Novembre 2012. 19p.

5.6.9 - Avis sur la liste des mammifères et reptiles naturellement présents dans le milieu à annexer au projet d'arrêté ministériel portant interdiction d'introduction d'individus appartenant à ces taxons dans le milieu naturel, sur le territoire de la collectivité de Saint-Martin

AVIS n° 2016 / 09

Avis sur la liste des mammifères et reptiles naturellement présents dans le milieu à annexer au projet d'arrêté ministériel portant interdiction d'introduction d'individus appartenant à ces taxons dans le milieu naturel, sur le territoire de la collectivité de Saint-Martin

Vu la saisine du CSRPN par la DEAL Guadeloupe en séance plénière du 27 juin 2016 visant à établir la liste des espèces à faire figurer en annexe de l'arrêté ministériel envisagé pour mettre en œuvre l'article L.411-5 du code l'environnement ;

Vu la liste d'espèces proposée par R. GOMÈS et B. IBÉNÉ, spécialistes pour ces taxons au sein du CSRPN et validée par K. QUESTEL, herpétologue de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, ainsi que la note de R. GOMÈS relative à l'Ameive de Plée de Saint-Martin et au Scinque du banc d'Anguilla diffusée en complément de cette liste;

Vu les conclusions du rapport de l'association AEVA d'octobre 2016 relatif aux populations de scinques des Antilles françaises ¹,

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance le lundi 28 novembre 2016, à Dothémare (Les Abymes), **propose que les espèces de mammifères et de reptiles citées en annexe du présent avis, intègrent la liste des espèces naturellement présentes dans le milieu naturel de Saint-Martin à joindre au projet d'arrêté sus-mentionné.**

Fait à Basse-Terre, le 06/12/2016

Gilles LEBLOND



Président du CSRPN

¹ LORVELEC, O., BARRÉ, N. & PAVIS, C. (2016). — *Étude des populations de scinques des Antilles françaises et propositions de gestion. Années : 2012-2016. Rapport final.* Association pour l'Etude et la protection des Vertébrés et végétaux des petites Antilles (AEVA), Petit-Bourg, Guadeloupe. Rapport AEVA n°41, octobre 2016, 76 pages, 19 pages d'annexes.

ANNEXE

LISTE DES MAMMIFERES NATURELLEMENT PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-MARTIN

CLASSE : MAMMALIA

ORDRE : CHIROPTERA

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Autres noms
Phyllostomidae	<i>Artibeus jamaicensis jamaicensis</i>	Fer de lance commun	Fer de lance de la Jamaïque, Artibé de la Jamaïque
	<i>Artops nichollsi montserratensis</i>	Artops des Petites Antilles	Chauve-souris arboricole
	<i>Brachyphylla cavernarum cavernarum</i>	Brachyphyllé des Antilles	Brachyphyllé des cavernes, Chauve-souris à tête de cochon
	<i>Monophyllus plethodon luciae</i>	Monophyllé des Petites Antilles	Fer de lance de la Barbade
Molossidae	<i>Molossus molossus molossus</i>	Molosse commun	Chauve-souris
	<i>Tadarida brasiliensis antillarum</i>	Tadaride du Brésil	Chauve-souris
Noctilionidae	<i>Noctilio leporinus mastivus</i>	Noctilion pêcheur	Chauve-souris bouledogue, Grand noctilien
Natalidae	<i>Natalus stramineus stramineus</i>	Natalide isabelle	Natalide pâillé

LISTE DES REPTILES NATURELLEMENT PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-MARTIN

CLASSE : REPTILIA

ORDRE : SQUAMATA

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Lacertiliens (Lézards)		
Dactyloidae	<i>Ctenonotus gingivinus</i>	Anolis d'Anguilla
	<i>Ctenonotus pogus</i>	Anolis de Saint-Martin
Iguanidae	<i>Iguana delicatissima</i>	Iguane des Petites Antilles
Phyllodactylidae	<i>Thecadactylus oskrobapreinorum</i>	Thécadactyle de St-Martin
	<i>Thecadactylus rapicauda</i>	Thécadactyle à queue turbinée
Sphaerodactylidae	<i>Sphaerodactylus parvus</i>	Petit sphérodactyle à grosses écailles
	<i>Sphaerodactylus sputator</i>	Sphérodactyle d'Anguilla
Teiidae	<i>Ameiva plei analifera</i> (1)	Ameive de Plée de St-Martin
Mabuyidae	<i>Spondylurus powelli</i> (2)	Scinque du Banc d'Anguilla
Ophiidiens (Serpents)		
Dipsadidae	<i>Alsophis rijgersmaei</i>	Couresse d'Anguilla

(1) Ameive de Plée de Saint-Martin *Ameiva plei analifera*

Nouvelle taxinomie proposée par Goicoechea N. et al., 2015 : *Pholidoscelis plei analifera*.

Les auteurs proposent de dissocier le genre *Ameiva* en 2 groupes qui semblent monotypiques au sein du genre. L'un gardant le genre *Ameiva*, l'autre des Petites Antilles prenant le genre *Pholidoscelis* (Dénomination disponible de Fitzinger).

Les auteurs relèvent néanmoins que ce nom de genre est appliqué à titre provisoire car leur étude génétique ne concerne pas l'ensemble des espèces des Petites Antilles, plusieurs étant manquantes.

Cette nouvelle taxinomie est actuellement reconnue dans The Reptile Database, et ne semble pas encore reconnue dans les autres principales bases de données taxonomie : Catalogue of Life, Animal Diversity Web, ITIS.

Noemi Goicoechea et al. 2016. Molecular systematics of teioid lizards (Teioidae/Gymnophthalmoidea: Squamata) based on the analysis of 48 loci under tree-alignment and similarity-alignment. *Cladistics* (2016) 1–48.

(2) Le Scinque du banc d'Anguilla, anciennement *Mabuya sloanii*

En 2012, Hedges et Conn dans leur proposition de nouvelle classification des Scinques des Îles des Caraïbes proposent le genre *Spondylurus* regroupant les scinques du nord des Petites Antilles.

La plupart des espèces décrites, le sont selon des caractères morphologiques, les auteurs attribuant quasiment une espèce pour chaque île. Cette classification est fortement décriée par plusieurs auteurs, herpétologues et généticiens.

Hedges et Conn gardent l'espèce *sloanii* pour les îles Vierges et décrivent d'après des caractères morphologiques (différence du nombre d'écaillés ventrales) pour le banc d'Anguilla, deux espèces : *Spondylurus martinae* pour Saint-Martin (d'après des spécimens de collection) et *S. powelli* pour le reste du banc (Anguilla, St-Barthélemy).

En 2013, une population de scinques est découverte sur l'îlet de Tintamarre (St-Martin). Celle-ci est attribuée selon la classification de Hedges et Conn à *S. martinae* (Lorvélec et al. 2013). Les auteurs précisent qu'une confirmation génétique est nécessaire.

D'après nos informations (Octobre 2016) et les analyses génétiques réalisées par le Laboratoire de Hedges B., les scinques de Tintamarre seraient de l'espèce *S. powelli*. Ces informations n'ont pas fait l'objet d'une publication.

Cette confirmation, si elle s'avère exacte (source Hedges, via herpétologue local) tendrait à émettre l'hypothèse que la réelle existence de l'espèce *S. martinae* reste à démontrer. Et que l'approche de Hedges et Conn (ne reposant qu'en grande partie sur des critères morphologiques peu fiables vu la grande variabilité intra-populations et le faible nombre d'individus examinés) de décrire une espèce par île est peut-être invalide pour le banc d'Anguilla comme en Guadeloupe avec *Mabuya desiderata*.

En attendant, la preuve formelle de l'existence de *S. martinae* (confirmation génétique si découverte d'une population de Scinque sur la partie "continentale" de St-martin), nous proposons donc que pour Saint-Martin soit gardée une seule espèce : *Spondylurus powelli* (description morphologique et vérification génétique).

Lorvelec O, Pisanu B, Schmitt A, Vallon T. 2013. *Spondylurus martinae* (Saint Martin Skink). *Distribution. Caribbean Herpetology* 39:1.

Régis Gomès

CSRPN de Guadeloupe, "mammifères, amphibiens, reptiles"

5.6.10 - Avis de dérogation pour la capture d'une espèce protégée : *Chelonia mydas* rendu en séance plénière du 28 novembre 2016

Avis 2016/10

*Avis de dérogation pour la capture d'une espèce protégée : Chelonia mydas
rendu en séance plénière du 28 novembre 2016*

Contexte

Dans le cadre d'une étude : « Écologie alimentaire de la tortue verte dans les Antilles françaises : implications pour la dynamique des écosystèmes et l'invasion à *Halophila stipulacea* » Monsieur Kiszka, post-doctorant à l'université de Floride (FIU), fait une demande d'autorisation de capture de 40 individus de Tortue verte (*Chelonia mydas*) au CSRPN pour répondre à un des objectifs de cette étude :

- Quels sont les facteurs influençant l'utilisation des habitats, l'abondance et l'écologie alimentaire des tortues vertes.

Les tortues capturées devraient faire l'objet de mesures biométriques, de poses de bagues et de prélèvements biologiques à savoir :

Echantillon sanguin : 5ml,

Echantillon de peau : emporte pièce, taille non définie

Echantillon de carapace : emporte pièce de 6mm.

Il a été aussi prévu d'équiper les tortues de caméras couplées à des enregistreurs pour caractériser les profils de plongée.

Pour la Guadeloupe, les sites retenus sont Malendure sur la commune de Bouillante, et l'île de Tintamarre à Saint Martin.

L'ensemble de ce dossier a été étudié par le CSRPN pendant la séance plénière du 12 octobre 2016.

Supports présentés

Les documents fournis par le pétitionnaire et la DEAL de Guadeloupe sont :

- Le projet d'étude et son annexe technique
- La réponse de Monsieur Kiszka en date du 7 septembre 2016 à la DEAL de la Guadeloupe suite à une demande de compléments d'information.
- L'avis de la DEAL de la Guadeloupe en date du 30 septembre 2016.
- Le formulaire cerfa renseigné en date du 7 septembre 2016.

Analyse du CSRPN

Le CSRPN rappelle que la Tortue verte est une espèce classée en danger (EN) par l'IUCN. Il note aussi la présence avérée de la fibropapillomatose sur le site de Malendure, maladie virale touchant 15% de la population, qui représente une menace sur les populations de tortues marines.

Si le sujet de l'étude est intéressant, plusieurs points méthodologiques sont préoccupants :

- le nombre d'individus capturés, indiqué arbitrairement par le demandeur, est en premier lieu important.
- avec la présence de la fibropapillomatose, la capture d'animaux et les prélèvements biologiques sur des animaux présumés sains (certains pouvant présenter la maladie au niveau des organes internes), peuvent être un facteur de contamination ou d'aggravation de la maladie.

Des méthodes alternatives comme récupérer des échantillons sur des individus en difficulté ou morts, identifiés comme s'alimentant dans la baie, ne sont pas évoquées.

Le demandeur indique que les caméras resteront sur les tortues pendant 5 à 6 heures. Or, les images prises sur des animaux perturbés par les captures et les différentes manipulations durant les premières heures du relâché risquent de ne pas traduire un comportement normal. Des méthodes alternatives de suivi des comportements existent et ont d'ailleurs déjà été utilisées par la FIU (prises de vue des animaux avec des caméras au bout d'une perche). Elles peuvent être menées sans impact sur les animaux et apporter les informations nécessaires.

Le manque de données sur la taille de la population et l'état sanitaire des tortues marines sur le site de Tintamarre à Saint Martin oblige également aux mêmes réserves.

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un avis défavorable à l'unanimité considérant qu'au vu des objectifs de l'étude et des risques, il n'y a pas nécessité de capturer des individus et que des méthodes alternatives sont possibles.

Le Président du CSRPN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Gilles Leblond', written over a horizontal line.

Gilles LEBLOND

5.6.11 - Avis de dérogation pour la capture d'une espèce protégée : *Anolis marmoratus* rendu en séance plénière du 28 novembre 2016

Avis 2016/11

*Avis de dérogation pour la capture d'une espèce protégée : Anolis marmoratus
rendu en séance plénière du 28 novembre 2016*

Contexte

Les bacilles du genre *Enterobacter* sont des bacilles à Gram négatif pathogènes et opportunistes qui sont responsables de nombreuses infections notamment associées aux soins (maladie nosocomiales). Dans ce cadre, Madame Stéphanie Guyomard-Rabenirina, biologiste médicale à l'institut Pasteur de Guadeloupe, propose un projet d'étude de Master 2 : « **Anolis réservoir de souches du complexe *Enterobacter cloacae* multi-résistantes ? Réservoir de souches de CEC multi-résistantes** » pour lequel elle fait une demande d'autorisation de capture de 200 individus d'Anoles de la Guadeloupe (*Anolis marmoratus*) au CSRPN afin de collecter des fèces par écouvillonnage du cloaque. Les individus seront ensuite relâchés immédiatement sur place. Ces prélèvements doivent servir à :

- Réaliser une analyse métagénomique du microbiote des Anoles et d'évaluer l'importance du complexe *E. cloacae* (CEC).
- Réaliser une collection de souche de CEC isolées chez des Anolis de la Guadeloupe vivant sur différents sites de l'île.

Les captures seront effectuées au lasso sur l'ensemble de la Guadeloupe.

Ce dossier a été étudié par le CSRPN pendant la séance plénière du 28 novembre 2016.

Supports présentés

Les documents fournis par le pétitionnaire et la DEAL de Guadeloupe sont :

- o Un descriptif du projet ;
- o Des compléments d'informations en date du 17 et du 19 octobre 2016 à la DEAL de la Guadeloupe suite à sa demande ;
- o L'avis de la DEAL de la Guadeloupe en date du 21 octobre 2016 ;
- o Le Cerfa de demande de dérogation en date du 30 septembre 2016 ;
- o Les autorisations de captures d'anoles de la Guadeloupe délivrées par la DEAL pour les années 2011 et 2013.

Analyse du CSRPN

Les membres du CSRPN ont noté que les manipulations envisagées sur les anolis ne devraient pas porter atteinte à leur intégrité physique.

Cependant, ils constatent qu'il n'y a pas d'information concernant l'identification et la compétence des personnes devant attraper les anoles. Aussi, ils préconisent que des personnes formées à cet effet fassent les manipulations, ou bien qu'elles se forment auprès d'experts ou d'associations.

Les membres du CSRPN considèrent que pour éviter des dérangements inutiles, il est impératif que seuls des adultes soient capturés et qu'ils soient remis sur leurs supports.

Les membres du CSRPN se demandent aussi si d'autres programmes similaires seraient envisageables sur des taxons exotiques potentiellement envahissants comme les hylodes, gekkos ou lépidodactylus.

Pour les futures demandes, il serait souhaitable de donner plus d'éléments relatifs à la composition précise des échantillons (taux de prévalence, zones de prélèvement et nombre d'individus prélevés par zone, choix du nombre d'individus par zone représentée dans l'échantillon,...) pour en justifier le dimensionnement.

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un avis favorable sous réserve que :

- le personnel amené à manipuler les anoles soit dûment formé ;
- seuls des adultes soient capturés ;
- les anoles capturés soient reposés sur le support duquel ils ont été extraits lors de la capture.

Le Président du CSRPN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Gilles LEBLOND



Direction de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE

Route de Saint-Phy – BP 54
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 05 90 99 46 46